



RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TREIZE MOIS ET D’UN MOIS TERMINÉES LE 31 MARS 2017, PÉRIODE DE DOUZE MOIS TERMINÉE LE 28 FÉVRIER 2017 ET EXERCICES TERMINÉS LE 29 FÉVRIER 2016 ET LE 28 FÉVRIER 2015

Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« **Acasti** » ou la « **Société** ») au 31 mars 2017 et pour la période de treize mois terminée à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015.

Le présent rapport de gestion, approuvé par le conseil d'administration en date du 6 juin 2017, doit être lu conjointement avec les états financiers audités de la Société pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015. Les états financiers audités de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Les actions de catégorie A de la Société (les « actions ordinaires ») sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX et à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ». Le 8 novembre 2016, le symbole de la Société à la Bourse de croissance de TSX a été changé pour être conforme à son symbole au NASDAQ.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales des États-Unis, que nous appelons de l'information prospective dans le présent rapport de gestion. L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des énoncés à propos de faits présents ni de faits historiques. L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion porte, notamment, sur ce qui suit :

- la capacité d'Acasti d'effectuer tous les essais cliniques et non cliniques requis à l'égard du CaPre^{MD}, y compris l'échéancier et les résultats de ces essais cliniques;
- la stratégie, les activités futures, les perspectives et les plans de la direction d'Acasti;
- la conception, le plan réglementaire, l'échéancier, les coûts et les résultats d'essais cliniques et non cliniques pour son produit principal, le CaPre;
- le moment et l'issue des rencontres et des discussions avec la Food and Drug Administration (la « **FDA** ») des États-Unis;
- les dépôts prévus par la réglementation planifiés pour le CaPre, et le moment de ceux-ci;
- l'attente d'Acasti selon laquelle les résultats de son étude transitoire (terme défini ci-dessous) appuieront son plan d'obtenir l'autorisation pour suivre la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) de la FDA avec le statut d'entité chimique nouvelle (« **ECN** ») en vue de l'approbation d'une demande de drogue nouvelle (une « **NDA** », pour *New Drug Application*) aux États-Unis;
- le moment et les résultats de deux études sur les résultats de concurrents chez des patients atteints d'HTG faible à modérée;
- des essais cliniques supplémentaires démontrant l'innocuité et l'efficacité du CaPre;
- les avantages commerciaux prévus et la différenciation en tant que produit du CaPre et son potentiel de devenir le meilleur composé d'oméga-3 (« **OM3** ») de sa catégorie pour le traitement de l'hypertriglycéridémie grave;
- les estimations faites par Acasti de la taille des marchés potentiels pour la vente du CaPre, des besoins médicaux non comblés dans ces marchés, du potentiel d'expansion du marché, ainsi que du taux et du degré de l'acceptation par le marché du CaPre, si la commercialisation est atteinte, et la capacité d'Acasti à desservir ces marchés;
- le potentiel d'expansion de l'indication du CaPre pour le traitement de l'hypertriglycéridémie faible à modérée;
- la stratégie d'Acasti et sa capacité à développer, commercialiser et distribuer le CaPre aux États-Unis et ailleurs;
- la capacité d'Acasti à réaliser des activités de développement des affaires, des activités de marketing et d'autres activités préalables à la commercialisation avant d'atteindre le lancement commercial du CaPre et le moment estimatif de ces activités;
- l'achèvement de la production des produits pour les essais cliniques et de la mise à l'échelle de la fabrication du CaPre et le moment de celui-ci;
- l'intention et la capacité d'Acasti de renforcer son portefeuille de brevets et d'autres moyens de protection des droits de propriété intellectuelle;
- la capacité d'Acasti de conserver et de défendre ses droits de propriété intellectuelle;
- l'attente d'Acasti selon laquelle elle recourra, pour fabriquer le CaPre, à des tiers dont les processus et installations de fabrication sont conformes aux bonnes pratiques de fabrication actuelles (les « **BPF actuelles** »);
- la stratégie de vente, de distribution et de marketing d'Acasti pour le CaPre;
- l'intention et la capacité d'Acasti d'obtenir et de maintenir les approbations réglementaires du CaPre, le moment et les coûts de leur obtention, et les exigences en matière d'étiquetage et les autres règlements postérieurs à la mise en marché qui s'appliqueraient en vertu de toute approbation qu'Acasti pourrait obtenir;
- l'attrait du CaPre pour de plus grandes sociétés pharmaceutiques mondiales, régionales ou spécialisées et le potentiel d'occasions commerciales dans différents pays et différentes indications, y compris des

partenariats de codéveloppement et/ou de marketing et des possibilités d'octroi de licences et de partenariat, et les avantages pouvant être tirés de ces occasions commerciales;

- l'intention d'Acasti de rechercher des partenariats de développement et/ou de distribution pour soutenir le développement et la commercialisation du CaPre aux États-Unis et dans d'autres marchés mondiaux, et de rechercher des occasions stratégiques pour fournir des capitaux de développement, un accès aux marchés et d'autres sources de capitaux stratégiques;
- la nécessité pour Acasti d'obtenir du financement additionnel et sa capacité de l'obtenir, et ses estimations concernant les besoins futurs en matière de financement et de capitaux; et
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à son rendement financier, y compris ses produits d'exploitation, sa rentabilité, ses programmes de recherche et développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective figure dans le présent rapport de gestion est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective. Certaines hypothèses importantes formulées par Acasti dans la formulation des énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter :

- la réalisation avec succès et en temps opportun de tous les essais cliniques et non cliniques requis pouvant être nécessaires à l'approbation réglementaire du CaPre;
- le recrutement réussi de patients dans le cadre des essais cliniques comme il est prévu;
- que l'échéancier et les coûts des programmes cliniques d'Acasti ne sont pas estimés incorrectement ou touchés par des circonstances imprévues;
- l'innocuité et l'efficacité du CaPre, la fabrication réussie selon les BPF et d'autres activités menant aux dépôts prévus par la réglementation planifiés comme il est attendu;
- la confirmation par la FDA de l'approche d'Acasti en fonction de la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) avec le statut d'ECN en vue de l'approbation d'une NDA aux États-Unis et la finalisation du protocole pour l'essai de phase 3 pour le CaPre dans les délais prévus;
- des données positives d'études sur les résultats de deux concurrents chez des patients atteints d'HTG faible à modérée;
- qu'Acasti obtienne et maintienne les approbations réglementaires du CaPre en temps opportun;
- la capacité d'Acasti de trouver et de conserver un fournisseur indépendant de remplacement qui lui fournirait, au besoin, les matières premières dont elle a besoin pour compléter ses activités, notamment l'huile de krill brute (l'« **HKB** ») en quantités et de qualité suffisantes et en temps opportun pour produire le CaPre selon les normes des BPF actuelles;
- la capacité d'Acasti de trouver et de conserver un fabricant indépendant qui fabriquerait le CaPre et dont les méthodes et les installations de fabrication respectent les BPF actuelles;
- la capacité de la Société d'obtenir des arrangements en matière de distribution pour le CaPre s'il atteint la commercialisation;
- la capacité de la Société à obtenir l'acceptation du CaPre sur ses marchés et la capacité d'Acasti de desservir ces marchés;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter de contrevenir aux droits de propriété intellectuelle de tiers;
- la capacité d'Acasti de tirer profit d'occasions d'affaires dans le secteur pharmaceutique et l'obtention du soutien de partenaires stratégiques;
- la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation;
- la capacité d'Acasti d'obtenir des capitaux et du financement supplémentaires au besoin selon des modalités favorables;
- l'absence d'une augmentation considérable de la concurrence livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits pharmaceutiques, des aliments médicaux et des produits de santé naturels;
- l'hypothèse selon laquelle les OM3 concentrés tirés de l'huile de krill du CaPre sont absorbés par le corps plus efficacement que les acides gras OM3 sous forme d'esters éthyliques tirés d'huiles de poisson;
- l'hypothèse selon laquelle le CaPre serait perçu favorablement par les payeurs lors du lancement et ferait l'objet d'un remboursement approprié (palier 2 ou 3 selon le régime du payeur);

- l'absence de changement important dans les données sur les ordonnances d'OM3 comparativement aux données sur la prescription d'OM3 de 2009 à 2015; et
- l'absence de changements défavorables touchant les lois ou règlements pertinents.

En outre, l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques et d'autres risques sont décrits plus amplement à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 et dans les autres documents que la Société dépose auprès de sources publiques, et pourraient influencer directement sur l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société :

- les risques liés aux délais et les difficultés, retards ou échecs possibles dans le cadre du programme de phase 3 de la Société pour le CaPre;
- les essais précliniques et cliniques prévus pourraient être plus dispendieux ou prendre plus de temps que prévu, et pourraient ne jamais être entrepris ou achevés, ou pourraient ne pas produire de résultats justifiant le développement futur du CaPre;
- le programme d'essais cliniques de phase 3 prévu de la Société pour le CaPre pourrait ne pas produire des résultats positifs;
- les études et les soumissions à la FDA prévues d'Acasti pourraient ne pas avoir lieu telles qu'elles sont actuellement prévues, si elles ont lieu;
- des données d'études sur les résultats de deux concurrents d'Acasti chez des patients atteints d'HTG faible à modérée pourraient être négatives, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la perception du CaPre par le marché;
- la Société pourrait faire face à des difficultés, à des retards ou à des échecs dans l'obtention des approbations réglementaires pour l'amorce des essais cliniques ou pour la mise en marché du CaPre;
- Acasti pourrait devoir mener d'autres essais cliniques futurs pour le CaPre, dont l'occurrence et le succès ne peuvent être garantis;
- le CaPre pourrait avoir des effets secondaires inconnus;
- le CaPre pourrait ne pas se révéler aussi sécuritaire et efficace ou aussi puissant qu'on le croit actuellement;
- la FDA pourrait refuser d'approuver le CaPre ou imposer des restrictions sur la capacité d'Acasti à commercialiser le CaPre;
- le CaPre pourrait être assujéti à d'importantes obligations postérieures à la mise en marché et à un examen réglementaire continu, ce qui pourrait entraîner des dépenses additionnelles considérables et influencer sur les ventes, le marketing et la rentabilité;
- la Société pourrait ne pas franchir les étapes qu'elle a annoncées publiquement en temps voulu;
- les tiers sur lesquels Acasti se fierait pour exécuter son programme d'essais cliniques de phase 3 pour le CaPre pourraient ne pas s'acquitter efficacement de leurs obligations à son égard;
- de nouvelles lois, des exigences réglementaires et des efforts continus de payeurs gouvernementaux et tiers en vue de limiter ou de réduire les coûts des soins de santé par divers moyens pourraient avoir une incidence défavorable sur l'entreprise de la Société;
- les possibilités commerciales pour le CaPre, la demande de celui-ci et son acceptation par le marché pourraient ne pas être aussi vigoureuses que ce que la Société prévoit;
- les tiers sur lesquels Acasti se fierait pour ce qui est de la fabrication, de la fourniture et de la distribution du CaPre pourraient ne pas s'acquitter efficacement de leurs obligations à son égard;
- les demandes de brevet de la Société pourraient ne pas mener à la délivrance de brevets, ses brevets délivrés pourraient être contournés ou contestés et ultimement radiés, et la Société pourrait ne pas être en mesure de protéger ses secrets commerciaux ou d'autres renseignements exclusifs confidentiels;
- Acasti pourrait faire face à des allégations de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle et d'autres droits exclusifs de tiers;
- Acasti a des besoins de capitaux futurs additionnels considérables et pourrait ne pas être en mesure de recueillir le financement additionnel nécessaire pour financer des activités supplémentaires de recherche et

développement, des études cliniques et l'obtention d'approbations réglementaires et pour combler les besoins de capitaux continus afin de poursuivre ses activités actuelles selon des modalités commercialement acceptables, si tant est qu'il soit possible de le faire; et

- Acasti pourrait être incapable de conclure des partenariats de développement et/ou de distribution pour soutenir le développement et la commercialisation du CaPre aux États-Unis et sur d'autres marchés mondiaux, et fournir des capitaux de développement, un accès aux marchés et d'autres sources de capitaux stratégiques.

Par conséquent, toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements que la Société prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Vous ne devez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti ne s'engage pas à mettre à jour ni à modifier l'information prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. Toute l'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise plusieurs mesures financières pour l'examen de sa performance d'exploitation. Ces mesures sont généralement des mesures financières IFRS, mais une mesure financière ajustée, la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (obtenue en ajoutant à la perte nette les charges financières, les amortissements, la perte de valeur des actifs incorporels, la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et la rémunération à base d'actions et en y soustrayant les produits financiers et le recouvrement d'impôt différé) est aussi utilisée pour évaluer sa performance d'exploitation. Cette mesure financière non conforme aux IFRS est issue des états financiers de la Société et est présentée de manière uniforme d'une période à l'autre. La Société utilise cette mesure, en plus des mesures financières conformes aux IFRS, afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Toutes ces mesures aident également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information non conforme aux IFRS disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise la perte d'exploitation non conforme aux IFRS pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS d'Acasti peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Acasti calcule sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS en ajoutant à la perte nette les charges financières, les amortissements, la perte de valeur et la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et la rémunération à base d'actions et en y soustrayant les produits financiers et le recouvrement d'impôt différé. D'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base de la Société sont exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change. Acasti exclut également du calcul de sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

Un rapprochement de la perte nette à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est présenté plus loin dans ce document.

Aperçu de l'activité

Acasti est un innovateur biopharmaceutique dont les activités sont axées sur la recherche, le développement et la commercialisation de médicaments sur ordonnance au moyen d'acides gras oméga-3 tirés (« **OM3** ») de l'huile de krill. Les acides gras OM3 font l'objet de nombreuses données cliniques probantes d'innocuité et d'efficacité pour diminuer les triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie (« **HTG** »). Le principal produit candidat d'Acasti est le CaPre, un phospholipide d'OM3, qu'elle développe initialement pour le traitement de l'hypertriglycéridémie grave, une condition caractérisée par des niveaux anormalement élevés de triglycérides dans le sang (plus de 500 mg/dL) (« **hypertriglycéridémie grave** » ou « **HTG grave** »). Une étude de marché commandée par Acasti¹⁾ auprès de Destum Partners Analytics (DPA) suggère qu'il existe un besoin médical important non comblé visant un traitement à base d'oméga-3 plus efficace, sûr et bien absorbable démontrant une incidence positive sur les principaux lipides sanguins associés au risque de maladie cardiovasculaire. Acasti est d'avis que, s'il est appuyé par le programme de phase 3 que nous prévoyons lancer au cours du deuxième semestre de 2017, le CaPre répondra à ce besoin médical non comblé. Acasti estime également qu'il existe un potentiel d'étendre l'indication initiale du CaPre à l'HTG faible à modérée (200 à 499 mg/dL), quoiqu'un essai clinique supplémentaire sera probablement requis. Acasti pourrait chercher à repérer de nouvelles indications potentielles pour le CaPre qui pourraient convenir à des études futures et à l'expansion du portefeuille de produits. En outre, nous pourrions chercher également à obtenir sous licence un autre médicament candidat cardiométabolique en vue de la mise au point et de la commercialisation d'un médicament.

Dans le cadre des quatre essais cliniques effectués à ce jour, Acasti a vu les effets bénéfiques suivants avec le CaPre, et cherche à démontrer une innocuité et une efficacité similaires dans le cadre d'un programme de phase 3 prévu :

- Réduction considérable des taux de triglycérides et du cholestérol à lipoprotéines de densité non haute (**non-HDL-C**) dans le sang des patients atteints d'HTG faible à grave;
- Aucun effet néfaste sur le cholestérol à lipoprotéines de faible densité (**LDL-C**), ou « mauvais » cholestérol, avec réduction potentielle du LDL-C;
- Augmentation potentielle du cholestérol à lipoprotéines de haute densité (**HDL-C**), ou « bon » cholestérol;
- Bonne biodisponibilité (absorption par le corps), même dans des conditions de jeûne;
- Aucun effet considérable de la nourriture, qu'il soit pris avec un repas faible en gras ou un repas riche en gras; et
- Un profil d'innocuité global similaire à celui démontré par les OM3 actuellement sur le marché.

Le CaPre est un mélange, dérivé d'huile de krill, renfermant des acides gras polyinsaturés (**AGPI**), principalement des OM3, en particulier les acides eicosapentaénoïques (**AEP**) et les acides docosahéxaénoïques (**ADH**). Il est possible, selon de nombreuses études cliniques récentes, que les AEP et les ADH, dont les avantages pour la santé humaine sont bien connus, favorisent la santé du cœur, du cerveau et de la fonction visuelle²⁾, et contribuent aussi à réduire l'inflammation et les triglycérides sanguins³⁾. Le krill est une source naturelle de phospholipides et d'OM3. L'AEP et l'ADH que renferme le CaPre sont délivrés sous forme d'une combinaison d'OM3 comme acides gras libres et d'OM3 liés aux esters de phospholipides, ce qui permet à ces AGPI de parvenir à l'intestin grêle où ils sont rapidement absorbés et transformés en des molécules adipeuses complexes requises aux fins du transport dans le sang. Acasti croit que les AEP et les ADH sont transportés plus efficacement par les phospholipides provenant de l'huile de krill, comparativement aux AEP et aux ADH contenus dans l'huile de poisson, qui sont transportés par des triglycérides (comme dans les compléments alimentaires) ou en tant qu'esters éthyliques dans d'autres médicaments sur ordonnance à base d'OM3 (comme le LOVAZA et le VASCEPA) et doivent être digérés avant de pouvoir être transportés dans le sang. La digestion et l'absorption de médicaments à base d'OM3 liés à des esters éthyliques exigent un processus enzymatique particulier qui dépend largement de la prise d'un repas riche en gras (plus le repas est riche en gras, plus les OM3 sont absorbés). Toutefois, des repas riches en gras ne sont pas recommandés pour les patients atteints d'HTG.

¹⁾ Étude de marché préliminaire qualitative auprès de leaders d'opinions clés (les « **LOC** »), de prescripteurs à grand volume (les « **PGV** ») et de gestionnaires de soins pharmacothérapeutiques commandée par Acasti et effectuée en août 2016 par DP Analytics, division de Destum Partners, société d'étude de marché (l'« **étude de marché de Destum** »).

²⁾ Kwantes and Grundmann, Journal of Dietary Supplements, 2014.

³⁾ Ulven and Holven, Vascular health and risk management, 2015.

Le CaPre est destiné à être utilisé dans le cadre d'un traitement médical jumelé à une modification positive du mode de vie, comme un régime alimentaire sain, et est administré soit seul, soit avec d'autres traitements médicamenteux comme les statines (une classe de médicaments utilisés pour réduire le taux de cholestérol LDL). Le CaPre doit être pris oralement une ou deux fois par jour sous forme de capsule.

Selon l'American Heart Association, la prévalence de l'HTG aux États-Unis et dans le monde est en corrélation avec le vieillissement de la population et l'incidence croissante de l'obésité et du diabète. Les participants du marché, dont l'American Heart Association, ont estimé que le tiers des adultes aux États-Unis présentaient des taux élevés de triglycérides, ce qui comprend les quelque 36 millions de personnes chez qui l'HTG faible à modérée a été diagnostiquée et les trois à quatre millions de personnes chez qui l'HTG grave a été diagnostiquée¹⁾. De plus, selon Ford, Archives of Internal Medicine, dans le cadre d'une étude menée de 1999 à 2004, 18 % des adultes aux États-Unis, soit environ 40 millions de personnes²⁾, présentaient des taux de triglycérides (TG) élevés équivalents ou supérieurs à 200 mg/dL³⁾, dont seulement 3,6 % étaient traités expressément avec un médicament réduisant les TG⁴⁾. Acasti estime que ces données indiquent qu'il y a un grand marché mal servi pour le CaPre. En 2015, le marché cible du CaPre aux États-Unis pour l'HTG grave était estimé, selon les données d'audit de NSP de l'IMS, à environ 750 M\$, avec environ cinq millions d'ordonnances par année au cours des quatre années antérieures⁵⁾. Le marché mondial total était estimé à environ 2,3 G\$⁶⁾ par la recherche exclusive de la GOED en 2015. Acasti estime qu'il existe un potentiel d'étendre grandement le marché des patients traitables aux États-Unis à environ 36 millions de patients atteints d'HTG faible à modérée, en supposant des essais sur les résultats favorables qui sont actuellement en cours. Les rapports sur ces essais sur les résultats, qui sont attendus vers le milieu de 2018 (essai REDUCE-IT commandité par Amarin) et en 2019 (essai STRENGTH commandité par AstraZeneca), sont conçus pour évaluer le bienfait à long terme de diminuer les triglycérides à l'égard des risques cardiovasculaires au moyen de médicaments sur ordonnance contenant des acides gras OM3. Si ces essais se soldent par un succès, il est probable que des essais cliniques supplémentaires seraient nécessaires pour que le CaPre étende également ses allégations d'indications au segment faible à modéré.

Le CaPre est actuellement développé pour le traitement de patients atteints d'HTG grave. Lors des deux essais cliniques de phase 2 au Canada (essais COLT et TRIFECTA), le CaPre s'est avéré sûr et bien toléré à toutes les doses testées et n'a présenté aucun effet secondaire grave associé au traitement. Parmi les effets indésirables signalés selon une occurrence supérieure à 2 % des sujets et supérieure à celle du placebo, seule la diarrhée présentait une incidence de 2,2 %. Dans le cadre des deux essais cliniques de phase 2, le CaPre a considérablement fait baisser les triglycérides chez les patients atteints d'HTG faible à grave. Surtout, dans le cadre de ces études, le CaPre n'a également démontré aucun effet nuisible sur le LDL-C (contrairement au LOVAZA et à l'EPANOVA, qui ont démontré qu'ils augmentent considérablement le LDL-C chez les patients atteints d'HTG grave). De surcroît, les données de phase 2 ont indiqué que le CaPre pourrait effectivement réduire le LDL-C. Le LDL-C est indésirable puisqu'il s'accumule dans les parois des vaisseaux sanguins, où il peut causer des blocages (athérosclérose). Dans le cadre des essais de phase 2, le CaPre a également réduit le non-HDL-C (tout le cholestérol contenu dans le sang à l'exception du HDL-C), qui est également considéré comme un marqueur de maladie cardiovasculaire. Les données de l'essai COLT ont indiqué une augmentation moyenne de 7,7 % du HDL-C avec le CaPre à une dose de quatre grammes par jour (P = 0,07). Des études supplémentaires sont requises pour démontrer une signification statistique du CaPre à l'égard du HDL-C.

Acasti estime que ces multiples avantages cardiovasculaires potentiels, s'ils sont confirmés dans le cadre de son programme de phase 3 prévu, pourraient constituer un avantage concurrentiel pour le CaPre sur le marché, car aucun médicament à base d'OM3 actuellement approuvé n'a montré une capacité à moduler positivement les quatre principales catégories de lipides sanguins (c.-à-d. triglycérides, non-HDL-C, LDL-C et HDL-C) pour le traitement de l'HTG grave. Acasti est également d'avis que s'il est appuyé par d'autres essais cliniques, le CaPre pourrait devenir un composé d'OM3 parmi les meilleurs de sa catégorie pour le traitement de l'HTG faible à modéré.

1) Christian et al., Am. J. Med. 2014.

2) Kapoor and Miller, ACC, 2016 (Kapoor).

3) Ford, Archives of Internal Medicine, 2009; 169(6):572-578 (Ford).

4) Ford. Voir également : Christian et al., Am. J. Cardiology, 2011.

5) Données d'audit de NSP de l'IMS, décembre 2015 pour les États-Unis.

6) Recherche exclusive de la GOED sur les dépenses mondiales en médicaments d'AEP et d'ADH par région, 2015.

En mars 2017, Acasti a annoncé qu'elle avait l'intention d'aller de l'avant avec son programme de phase 3 à la suite de sa réunion de fin de phase 2 avec la FDA en février 2017. Selon les indications qu'elle a reçues de la FDA, Acasti prévoit effectuer deux études pivot de phase 3 randomisées et contrôlées par placebo afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre chez les patients atteints d'HTG grave (niveaux de triglycérides > 500 mg/dL). Ces études permettront d'évaluer la capacité du CaPre à réduire les triglycérides par rapport à leur niveau de référence chez environ 400 patients choisis au hasard à qui on administrera soit quatre grammes de CaPre par jour, soit un placebo. Les commentaires de la FDA appuient le plan d'Acasti d'effectuer deux études au lieu d'une vaste étude, ce qui pourra peut-être raccourcir le délai de présentation d'une NDA, comme aucune prolongation au su des études n'est prévue. Acasti prévoit lancer le programme de phase 3 au cours du deuxième semestre de 2017. La stratégie d'Acasti est de développer et de commercialiser initialement le CaPre pour le traitement de l'HTG grave. Acasti a comme objectif de lancer son programme d'essais cliniques de phase 3 au cours du deuxième semestre de 2017, qui serait conçu particulièrement pour évaluer pleinement l'effet clinique du CaPre sur les niveaux de triglycérides, de non-HDL-C, de LDL-C et de HDL-C ainsi que divers autres biomarqueurs cardiométaboliques chez les patients atteints d'HTG grave.

Aux termes d'une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti s'est vu accorder une licence exclusive à l'égard du portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune lié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « **convention de licence** »). En décembre 2012, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la convention de licence en échange d'actions de catégorie A. Par suite du paiement de redevances par anticipation, Acasti n'est plus tenue de verser des redevances à Neptune en vertu de la convention de licence au cours de sa durée pour l'utilisation de la propriété intellectuelle sous licence. La licence permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (les « **API** ») pour en faire des produits commerciaux destinés aux marchés des médicaments sur ordonnance et des aliments fonctionnels. Acasti est responsable de la recherche et du développement des API, ainsi que des soumissions et des approbations réglementaires requises et des dépôts de propriété intellectuelle concernant les applications cardiovasculaires. Les produits développés par Acasti nécessitent l'approbation de la Food and Drug Administration (la « **FDA** ») et des organismes de réglementation similaires dans d'autres pays pour entreprendre des études cliniques et des approbations réglementaires pour autoriser la vente et la commercialisation de ses produits (approbation NDA).

En plus de la licence de Neptune, Acasti a continué de faire croître son propre portefeuille de propriété intellectuelle (« **PI** ») et ses propres brevets au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. Acasti a déposé des demandes de brevet dans 22 territoires, y compris en Europe, en Amérique du Nord, en Asie et en Australie, relativement à sa « composition de phospholipides thérapeutiques concentrée » visant à traiter l'hypertriglycémie et, à l'heure actuelle, elle a 17 brevets délivrés et 17 brevets en instance dans 22 territoires distincts. Le dernier de nos brevets à expirer est valide jusqu'en 2031. Acasti estime que ces brevets augmentent les possibilités commerciales pour le CaPre, dont les possibilités d'octroi de licences et de partenariat. Acasti s'est engagée à bâtir un portefeuille mondial de brevets afin d'assurer une protection des droits de propriété intellectuelle de longue durée et exhaustive, tout en préservant également de précieux débouchés d'expansion.

Activités

Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de son programme de recherche et développement de produit pharmaceutique, faisant progresser le développement de CaPre, son médicament candidat sur ordonnance. Du point de vue de la production, Acasti a récemment fait progresser le processus conduisant à la fabrication du CaPre suivant les BPF actuelles pour le programme d'essais cliniques de phase 3 avec des CMO pharmaceutiques qualifiés, expérimentés et respectueux des BPF actuelles, y compris l'installation et la qualification d'équipements exclusifs d'extraction et de purification, ce qui a conduit à la première production de CaPre en décembre 2016 et aux premiers lots conformes aux BPF actuelles au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2017. Les progrès du programme d'essais cliniques sont résumés ci-dessous

Aperçu et mise à jour ayant trait aux essais cliniques – CaPre

Essais TRIFECTA et COLT de Phase 2

La Société a obtenu le rapport final de son essai clinique TRIFECTA (juin 2015), lequel confirmait et soutenait les résultats positifs de la phase 2 de COLT annoncés en août 2013 à l'égard de l'innocuité et de l'efficacité de CaPre pour le traitement de patients atteints d'HTG. Le critère principal de l'essai TRIFECTA a été satisfait, les patients prenant des doses d'un gramme ou de deux grammes de CaPre affichant une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative et ajustée en fonction du placebo par rapport au taux initial. Par ailleurs, l'absence d'effet néfaste sur le LDL-C (mauvais cholestérol) et une réduction du non-HDL-C ont été observés sans préoccupation en ce qui concerne l'innocuité. Les données de COLT annoncées ultérieurement appuyaient aussi CaPre offrant potentiellement de multiples avantages pour les patients atteints d'HTG telles que la diminution des niveaux élevés de triglycérides, un résultat variant de neutre à potentiellement positif sur le mauvais cholestérol (LDL-C) et une réduction du non-HDL-C, deux marqueurs utiles des maladies cardiovasculaires. Enfin, une augmentation moyenne de 7,7 % du HDL-C (bon cholestérol) avec CaPre à quatre grammes par jour a été observée dans l'essai de COLT, avec $p=0,07$.

Essai pharmacocinétique (PK)

En 2015, Acasti a annoncé les résultats bruts du premier essai PK. L'essai pharmacocinétique consistait en une étude ouverte, aléatoire, multidoses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires en santé. Quarante-deux individus, hommes et femmes d'au moins 18 ans, étaient répartis en trois groupes de 14 sujets et prenaient 1, 2 ou 4 grammes de CaPre, une fois par jour, 30 minutes après le petit-déjeuner. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre au Jour 1 après une dose unique et au Jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de CaPre au Jour 15. Des échantillons sanguins ont été recueillis pour déterminer les lipides EPA et DHA totaux présents dans le plasma et établir les paramètres pharmacocinétiques. Comme prévu, les pharmacocinétiques de CaPre ont semblé être presque proportionnelles à la dose dans la tranche des doses quotidiennes d'un à quatre grammes. Après une dose unique quotidienne pendant sept jours, CaPre avait atteint un état stable (les taux en EPA et DHA se stabilisaient). Plus important encore, contrairement aux traitements à base d'OM3 actuellement sur le marché, la biodisponibilité de CaPre n'a pas été significativement réduite lorsqu'il est pris avec un repas à faible teneur en matière grasse par rapport à un repas riche en graisses, un avantage important pour la gestion des patients hypertriglycéridémiques suivant un régime à faible teneur en gras. Il est prévu que CaPre sera indiqué comme traitement d'appoint à l'exercice et au changement de régime alimentaire faisant ainsi partie d'un changement de style de vie pour mieux gérer l'hypertriglycéridémie. CaPre a été jugé sécuritaire et bien toléré et n'a soulevé aucune préoccupation en matière d'innocuité.

Étude de transition pharmacocinétique

Le 14 septembre 2016, Acasti a annoncé des données positives de son étude comparative sur la biodisponibilité réalisée (l'« **étude transitoire** »)¹⁾. L'étude transitoire était une étude ouverte, randomisée, sur quatre groupes et croisée sur la biodisponibilité comparant le CaPre donné sous forme d'une seule dose de quatre grammes à jeun et avec de la nourriture avec le médicament contre l'HTG approuvé LOVAZA (esters éthyliques d'acides oméga-3) chez 56 patients volontaires sains. Le protocole a été examiné et approuvé par la FDA. Le principal objectif de l'étude visait à comparer la biodisponibilité du CaPre à celle du LOVAZA, tous les deux administrés sous forme d'une dose unique de quatre grammes avec un repas riche en gras, qui est la condition dans laquelle l'administration de médicaments à base d'OM3 procurera les taux les plus élevés d'AEP et d'ADH dans le sang et, par conséquent, elle présente le potentiel le plus élevé de toxicité. Pour pouvoir invoquer les données sur l'innocuité du LOVAZA afin de soutenir une NDA en vertu de l'alinéa 505(b)(2) pour le CaPre, les résultats devaient démontrer que les taux sanguins d'AEP et d'ADH résultant d'une dose unique de 4 grammes du CaPre ne sont pas sensiblement plus élevés que ceux résultant d'une dose unique de 4 grammes du LOVAZA avec de la nourriture (repas riche en gras). L'étude transitoire a atteint tous ses objectifs et a démontré que les taux d'AEP et d'ADH à la suite de l'administration du CaPre ne dépassaient pas les taux correspondants à la suite de l'administration du LOVAZA chez des sujets à qui on avait donné un repas riche en gras. Ces résultats devraient soutenir le fondement pour revendiquer un profil d'innocuité comparable pour les deux produits. En outre, parmi les sujets à jeun, le CaPre a démontré une meilleure biodisponibilité que

¹⁾ PK Bridging Study Protocol: 2016-4010: A Single-Dose, Comparative Bioavailability Study of CaPre 1 gram Capsules Compared to LOVAZA 1 g Capsules Under Fasting and Fed Conditions.

le LOVAZA, telle que mesurée par des taux sanguins supérieurs d'AEP et d'ADH. Puisque la plupart des patients atteints d'HTG doivent suivre un régime alimentaire faible en gras strict, Acasti estime que le profil de biodisponibilité solide du CaPre pourrait procurer une solution clinique plus efficace pour ces patients. Les données de l'étude transitoire ont été résumées et présentées à la FDA pour examen et ont fait l'objet de discussions à l'occasion d'une réunion de fin de phase 2 en février 2017.

Résumé

Au niveau réglementaire, Acasti a comme stratégie de développer et de commercialiser initialement le CaPre pour le traitement de l'HTG grave. Acasti vise à lancer son programme d'essais cliniques de phase 3 au cours du deuxième semestre de 2017, qui serait conçu particulièrement pour évaluer pleinement l'effet clinique du CaPre sur les niveaux de triglycérides, de non-HDL-C, de LDL-C et de HDL-C ainsi que divers autres biomarqueurs cardiométaboliques chez les patients atteints d'HTG grave. En décembre 2015, Acasti a annoncé qu'elle avait l'intention de chercher à suivre la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) en vue de l'approbation d'une NDA aux États-Unis. La voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) est définie dans la loi des États-Unis intitulée *Federal Food, Drug and Cosmetics Act* comme une NDA étayée par des recherches sur l'innocuité et l'efficacité justifiant l'approbation et qui n'ont pas été menées par le demandeur ni pour son compte, et sur lesquelles le demandeur ne détient aucun droit de référence. Ce type de demande diffère d'une NDA traditionnelle en ce sens qu'elle permet au promoteur de se fonder, au moins en partie, sur les conclusions antérieures de la FDA concernant l'innocuité et/ou l'efficacité d'un médicament déjà approuvé. Acasti entend chercher à suivre cette voie réglementaire comme stratégie pour accélérer et rationaliser le développement du CaPre et réduire les coûts et les risques connexes.

En plus de réduire les taux de triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie faible à grave, les données cliniques recueillies par Acasti à ce jour indiquent que le CaPre peut également avoir des effets bénéfiques sur les autres lipides sanguins comme le HDL-C (bon cholestérol) et le non-HDL-C. En outre, les données indiquent que le CaPre n'a pas d'effet nuisible important sur les taux de LDL-C (mauvais cholestérol) et pourrait potentiellement les réduire. Enfin, l'absorption du CaPre n'est pas touchée sensiblement par la teneur en gras d'un repas consommé avant l'administration du médicament, ce qui, selon Acasti, pourrait conférer au CaPre un avantage considérable sur le plan clinique et de la commercialisation.

Prochaines étapes

Acasti a comme stratégie de développer et de commercialiser initialement le CaPre pour le traitement de l'HTG grave. La Société vise actuellement à lancer son programme d'essais cliniques de phase 3 pendant le deuxième semestre de 2017, qui serait conçu particulièrement pour évaluer pleinement l'effet clinique du CaPre sur les niveaux de triglycérides, de non-HDL-C, de LDL-C et de HDL-C ainsi que sur divers autres biomarqueurs cardiométaboliques intéressants chez des patients atteints d'HTG grave.

Aux fins de l'admissibilité à la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2), la FDA a appuyé la proposition d'Acasti de mener une étude transitoire de biodisponibilité comparant le CaPre (composition d'acides gras libres et de phospholipides d'oméga-3) avec le médicament déjà approuvé contre l'HTG LOVAZA (acides OM3 sous forme d'esters éthyliques) chez des sujets volontaires sains. Ces résultats ont été exposés ci-dessus et, étant donné que l'objectif principal de l'étude a été atteint, ces résultats soutiennent le fondement pour invoquer un profil d'innocuité comparable du CaPre et du LOVAZA.

En mars 2017, Acasti a annoncé qu'elle entendait aller de l'avant avec son programme de phase 3 à la suite de sa réunion de fin de Phase 2 avec la FDA en février 2017, au cours de laquelle Acasti, accompagnée de ses consultants, a examiné les données de l'étude transitoire, confirmé la voie réglementaire en vertu de l'alinéa 505(b)(2) et finalisé le protocole pour l'essai clinique de phase 3 requis pour l'approbation de la NDA. Suivant les indications reçues de la FDA, Acasti prévoit effectuer deux études pivot randomisées de phase 3 contrôlées par placebo afin d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre chez les patients atteints d'HTG grave (taux de triglycérides > 500 mg/dL). Ces études permettront d'évaluer la capacité du CaPre à réduire les triglycérides par rapport au niveau de référence chez environ 400 patients choisis au hasard à qui on administrera soit quatre grammes de CaPre par jour, soit un placebo. Les commentaires de la FDA appuient le plan d'Acasti d'effectuer deux études au lieu d'une vaste étude, ce qui pourra peut-être réduire le délai de présentation d'une NDA. Acasti prévoit lancer son programme de phase 3 au cours du deuxième semestre de 2017.

Stratégie d'affaires et de commercialisation d'Acasti

Les éléments clés de la stratégie d'Acasti en matière d'affaires et de commercialisation comprennent l'obtention de l'approbation réglementaire du CaPre aux États-Unis pour l'HTG grave. La Société n'a actuellement aucune capacité de vente et de mise en marché à l'interne, et compte actuellement chercher des partenariats de développement et/ou de distribution pour soutenir la commercialisation du CaPre sur d'importants marchés mondiaux hors des États-Unis. À l'heure actuelle, Acasti est en train d'évaluer plusieurs stratégies de rechange en vue de commercialiser le CaPre aux États-Unis. La stratégie privilégiée par Acasti hors États-Unis consiste à commercialiser au moyen de partenariats stratégiques, ce qui pourrait également offrir un soutien financier pour ces activités de développement et de commercialisation. Un médicament candidat en fin de développement et différencié comme le CaPre pourrait être attrayant pour diverses sociétés pharmaceutiques mondiales, régionales ou spécialisées. Acasti adopte une approche opportuniste pour les partenariats et l'octroi de licences dans diverses régions et indications. Si on atteint l'étape de la commercialisation du CaPre aux États-Unis, la Société prévoit se concentrer lors du lancement aux États-Unis initialement sur les experts en lipides, les cardiologues et les médecins de premier recours constituant les principaux prescripteurs de thérapies régularisant les lipides chez des patients atteints d'HTG grave dans le cadre de la stratégie de vente et de mise en marché du CaPre. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Voici les objectifs clés de la Société :

- Amorcer et réaliser le programme d'essais cliniques de phase 3 et, en supposant que les résultats du programme d'essais cliniques de phase 3 sont positifs, déposer une NDA aux fins de l'approbation réglementaire du CaPre aux États-Unis (initialement, pour le traitement de l'HTG grave) avec le potentiel d'étendre ultérieurement l'indication du CaPre au traitement de l'HTG faible à modérée;
- Continuer de renforcer et de protéger le portefeuille de brevets d'Acasti et d'autres droits de propriété intellectuelle;
- Chercher à saisir des occasions stratégiques hors des États-Unis, notamment octroyer des licences ou effectuer des opérations similaires, former des coentreprises ou encore conclure des partenariats, des alliances stratégiques ou d'autres opérations de financement afin d'obtenir des capitaux de développement, un accès aux marchés et d'autres sources stratégiques de capitaux pour Acasti. Toutefois, rien ne garantit qu'Acasti réalisera de telles occasions stratégiques ni le moment où elle le fera;
- Évaluer la meilleure approche stratégique en vue de la commercialisation du CaPre aux États-Unis.

En plus de réaliser le programme d'essais cliniques de phase 3 prévu, Acasti s'attend à ce que du temps et des capitaux supplémentaires soient nécessaires pour réaliser le dépôt d'une NDA afin d'obtenir l'approbation préalable à la mise en marché de la FDA pour le CaPre aux États-Unis, et pour accomplir les collaborations de développement des affaires, les activités de mise en marché et d'autres activités préalables à la commercialisation avant d'atteindre le lancement commercial du produit, qui sera initialement destiné au traitement de l'HTG grave.

Autres faits nouveaux

Le 1^{er} mars 2016, Acasti a annoncé la démission de MM. Jerald D. Wenker, Harlan W. Waksal, Adrian Montgomery et Reed V. Tuckson du conseil d'administration de la société, avec effet au 29 février 2016. À la même date, Acasti a annoncé la nomination de M. Roderick Carter à titre de président du conseil membre de la direction et de M. Pierre Fitzgibbon à titre d'administrateur de la Société.

Acasti a nommé M^{me} Jan D'Alvise à titre de présidente et chef de la direction, avec effet au 1^{er} juin 2016. M^{me} D'Alvise est une dirigeante accomplie possédant de l'expérience auprès de grandes sociétés pharmaceutiques et spécialisées dans les diagnostics multinationales cotées en bourse, ainsi que de sociétés fermées en démarrage du secteur des sciences de la vie. Ses antécédents exceptionnels comprennent des postes de direction au sein de l'ensemble du cycle de vie des entreprises, qu'il s'agisse d'entreprises en démarrage, d'entreprises en croissance ou d'entreprises au stade de la commercialisation. M^{me} D'Alvise a établi des partenariats stratégiques de grande valeur et conclu d'importantes opérations de financement par l'intermédiaire d'investisseurs institutionnels.

Le 15 juillet 2016, la Société a annoncé que les candidats énumérés dans sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction avaient été élus au conseil d'administration d'Acasti à son assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires. À

l'heure actuelle, le conseil d'administration est composé des membres suivants : M^{me} Jan D'Alvise, M. John Canan, M. Roderick Carter (président du conseil), M. Jim Hamilton et M. Leendert Staal.

Le 22 mars 2016, Acasti a reçu du NASDAQ une lettre d'observations confirmant que la Société ne respectait plus la règle d'inscription 5605 du NASDAQ, qui exige que le comité d'audit d'une entreprise soit composé d'au moins trois administrateurs indépendants. Le 12 juillet 2016, le conseil d'administration a nommé trois membres indépendants à son comité d'audit et est redevenu conforme à la règle d'inscription 5605 du NASDAQ. À l'heure actuelle, le comité d'audit est composé des membres suivants : M. Canan, président du comité d'audit, M. Staal et M. Carter.

Le 15 juillet 2016, la Société a annoncé qu'elle déplacerait sa date de fin d'exercice en 2017. Par suite de ce changement, l'exercice de la Société s'est terminé le 31 mars 2017 au lieu du 28 février 2017. Grâce à ce changement, la date de fin d'exercice d'Acasti concorde davantage avec celle des sociétés comparables dans le secteur et les trimestres standards. Aux fins des dépôts réglementaires, la Société déclare des résultats pour la période de transition de treize mois terminée le 31 mars 2017, son quatrième trimestre couvrant une période de quatre mois allant du 1^{er} décembre 2016 au 31 mars 2017.

Le 28 novembre 2016, dans le cadre de la stratégie de la Société de fonctionner indépendamment de Neptune, sa société mère, Acasti a annoncé la nomination de Mme Linda O'Keefe à titre de chef des finances. Mme O'Keefe est une chef des finances et directrice financière chevronnée ayant de l'expérience dans des sociétés de petite capitalisation et multinationales de biotechnologie, dans des entreprises en démarrage du secteur des sciences de la vie, ainsi que dans des sociétés de capital-risque et des sociétés fermées du marché des moyennes entreprises inférieures. Ses antécédents incluent les fonctions de finance, de comptabilité et de soutien aux opérations.

Le 21 février 2017, la Société a annoncé la conclusion simultanée d'une offre publique et d'un placement privé pour un produit brut totalisant environ 7 700 \$. La Société a conclu l'offre publique de 3 930 518 unités d'Acasti au prix de 1,45 \$ chacune, pour un produit brut d'environ 5 700 \$ (l'« **offre publique** »). La Société a également émis un montant de capital total de 2 000 \$ de débentures convertibles non garanties arrivant à échéance le 21 février 2020 et des bons de souscription conditionnels visant l'acquisition d'un maximum de 1 052 630 actions ordinaires (le « **placement privé** »). Les débentures peuvent être converties par le détenteur en tout temps en actions ordinaires à un prix fixe de 1,90 \$ par action ordinaire sauf si la Société paie avant l'échéance une partie ou la totalité des débentures convertibles. Si la Société paie une partie ou la totalité des débentures convertibles avant l'échéance, les bons de souscription deviennent exerçables à 1,90 \$ par action ordinaire pour un montant correspondant au montant de débentures payées d'avance. Les débentures convertibles non garanties ont été émises à un escompte de 3,5 % du montant de capital, pour un produit brut totalisant 1 930 \$. La valeur comptable des débentures non convertibles au 31 mars 2017 est de 1 406 \$.

Mode de présentation des états financiers

À partir de l'exercice 2017, l'exercice de la Société se termine le 31 mars. L'exercice 2017 est une année de transition, et comprend treize mois d'opérations, commençant le 1^{er} mars 2016 et se terminant le 31 mars 2017. Par conséquent, les états financiers et les notes afférentes aux états financiers connexes comprennent deux périodes non auditées : la période d'un mois terminée le 31 mars 2017 et la période de douze mois terminée le 28 février 2017. Les autorités canadiennes en valeurs mobilières permettent, pour l'exercice de transition, la présentation d'une période de treize mois pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

En raison du changement de fin d'exercice pour le faire passer au 31 mars 2017 et de l'inclusion de 13 mois d'opérations, le rapport de gestion analyse et compare la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, la période de douze mois terminée le 29 février 2016 et la période de douze mois terminée le 28 février 2015. Par ailleurs, le rapport de gestion présente une analyse comparative des résultats d'exploitation de la Société pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2017 et 29 février 2016, ainsi qu'une analyse des éléments notables liés aux résultats d'exploitation pour la période d'un mois terminée le 31 mars 2017. Les principales informations financières trimestrielles comprennent les huit plus récents trimestres et présentent la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 à titre de trimestre le plus récent.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés à la réalisation de son programme d'études cliniques et aux résultats de celui-ci, à la conclusion d'alliances stratégiques et à la réussite du développement de nouveaux produits

pharmaceutiques et leur commercialisation. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. À ce jour, la Société a financé ses activités au moyen d'une offre publique et d'un placement privé d'actions ordinaires et de titres d'emprunt convertibles, du produit des subventions de recherche et de crédits d'impôt à la recherche et de l'exercice des bons de souscription, des droits et des options. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit réunir les capitaux nécessaires au moyen de placements de titres supplémentaires et de la conclusion d'alliances stratégiques, ainsi qu'en obtenant des subventions de recherche et des crédits d'impôt à la recherche additionnels. La Société prévoit que les produits qu'elle développe nécessiteront l'approbation de la FDA et d'organismes de réglementation équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

Les actifs courants de la Société de 10 187 \$ au 31 mars 2017 comprennent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie totalisant 9 772 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé conclu le 21 février 2017, ainsi que de l'offre publique conclue le 3 décembre 2013 et du placement privé conclu le 7 février 2014 (les « **placements précédents** »). Les passifs de la Société au 31 mars 2017 totalisant 3 753 \$ comprenaient essentiellement les montants à payer et frais courus à des crédateurs de 2 138 \$, les débentures convertibles non garanties de 1 406 \$, ainsi que les passifs dérivés liés aux bons de souscription de 209 \$. Il est prévu que les actifs courants de la Société à cette date seront nettement inférieurs à ceux nécessaires pour financer les passifs courants, à cette date ainsi que le montant des charges projetées pour les douze prochains mois, comprenant non seulement la préparation, mais le lancement prévu du programme d'études cliniques de phase 3 pour son médicament-candidat, CaPre. Des fonds supplémentaires seront également pour les charges prévues pour l'ensemble de la phase 3 de la recherche et développement pour CaPre au cours des prochains douze mois. En plus d'avoir réuni des capitaux additionnels au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, la Société cherche aussi actuellement à trouver des partenaires stratégiques et des moyens de lever des capitaux additionnels à l'avenir, mais il n'existe aucune garantie quant au moment de la réalisation d'un financement ou de collaborations stratégiques, le cas échéant. Plus particulièrement, la levée de capitaux est conditionnelle à la conjoncture du marché, ce qui est hors du contrôle de la Société. Par ailleurs, même si la Société entend continuer de recourir au soutien de Neptune en ce qui a trait à une partie de ses besoins en matière de services généraux et administratifs, le maintien de ce soutien est hors du contrôle de la Société. Si la Société n'obtient pas de financement additionnel, ne trouve pas un ou plusieurs partenaires stratégiques ou ne reçoit pas le soutien de sa société mère, elle risque de ne pas pouvoir réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, il existe une incertitude substantielle quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, et à réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. À l'heure actuelle, la Société n'a aucune autre source de financement prévue.

Ces états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités. Ces états financiers n'incluent pas d'ajustements aux valeurs comptables, ni aux charges présentées, qui pourraient s'avérer nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était plus valide pour ces états financiers. Si la Société n'était pas en mesure d'assurer la continuité de son exploitation, il pourrait être nécessaire de réduire de façon significative les valeurs comptables des actifs de la Société, notamment l'actif incorporel.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

	Période d'un mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de treize mois terminée le	Exercice terminé le	Exercice terminé le
	31 mars 2017	28 février 2017	29 février 2016	31 mars 2017	29 février 2016	28 février 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(769)	(2 598)	(1 919)	(11 247)	(6 317)	(1 655)
Perte par action de base et diluée	(0,05)	(0,23)	(0,18)	(1,01)	(0,59)	(0,16)
Perte d'exploitation non-IFRS ¹	(406)	(1 745)	(1 163)	(7 798)	(6 569)	(8 507)
Actif total	25 456	26 367	28 517	25 456	28 517	37 208
Fonds de roulement ²	8 049	8 510	12 185	8 049	10 184	18 020
Total des passifs financiers non courants	1 615	1 576	156	1 615	156	2 357
Total des capitaux propres	21 703	22 386	27 220	21 703	27 220	33 228

ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES D'UN MOIS ET DE TREIZE MOIS TERMINÉES LES 31 MARS 2017, LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LE 28 FÉVRIER 2017 ET LE 29 FÉVRIER 2016 ET LES EXERCICES TERMINÉS LES 29 FÉVRIER 2016 ET 28 FÉVRIER 2015.

La perte nette totalisant 2 598 \$, soit (0,23 \$) par action pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017 a augmenté de 679 \$, soit de (0,05 \$) par action par rapport à une perte nette totalisant 1 919 \$ (ou 0,18 \$) par action pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Ce résultat découle essentiellement de la hausse de 582 \$ de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS expliquée ci-après, dont une tranche de 241 \$ est imputable à la plus importante perte imputable à la variation de la valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription découlant de la diminution du cours de l'action de la Société, et à une augmentation de la charge financière de 204 \$ imputable au profit de change au cours de la période antérieure étant passé à une perte de change au cours de la période considérée et n'étant pas compensée par une perte de valeur pour la période considérée comparativement à une charge de 339 \$ à la période précédente combinée à une recouvrement d'impôt différé de 129 \$ comptabilisée dans la période considérée.

La perte nette totalisant 11 247 \$, soit (1,01 \$) par action pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 s'est accrue de 4 930 \$ (ou 0,42 \$) par action, comparativement à la perte nette totalisant 6 317 \$ ou (0,59 \$) par action pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Cette variation découle essentiellement de l'accroissement de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS expliquée ci-après, dont une tranche de 2 254 \$ est imputable à la perte accrue découlant de la variation de la valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription des suites de la baisse du cours de l'action de la Société, d'une augmentation de la charge financière de 1 207 \$ (découlant du profit de change à la période précédente ayant fait place à une perte de change à la période considérée), et d'une hausse de la perte de valeur et de la charge de rémunération à base d'actions compensée par l'absence de charge de perte de valeur à la période considérée comparativement à une charge de 339 \$ à la période antérieure, combinée à une recouvrement d'impôt différé de 129 \$ comptabilisée dans la période considérée.

¹ La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (obtenue en ajoutant à la perte nette les charges financières (produits financiers), les amortissements, la perte de valeur des actifs incorporels, la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et la rémunération à base d'actions et en y soustrayant le recouvrement d'impôt différé) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-après.

² Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

La perte nette totalisant 6 317 \$ ou (0,59 \$) par action pour l'exercice terminé le 29 février 2016 représente une hausse de 4 662 \$ ou (0,43 \$) par action comparativement à la perte nette totalisant 1 655 \$ ou (0,16 \$) par action pour l'exercice terminé le 28 février 2015. Cette variation découle principalement de la diminution de 7 445 \$ du produit financier net, y compris une diminution de 6 623 \$ de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et une diminution de 810 \$ du profit de change compensé par une diminution des frais généraux et administratifs et par une diminution de 1 256 \$ des frais de recherche et développement.

RAPPROCHEMENT DE LA PERTE NETTE À LA PERTE D'EXPLOITATION NON CONFORME AUX IFRS

	Période d'un mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de treize mois terminée le	Exercice terminé le	Exercice terminé le
	31 mars 2017	28 février 2017	29 février 2016	31 mars 2017	29 février 2016	28 février 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(769)	(2 598)	(1 919)	(11 247)	(6 317)	(1 655)
Ajouter (déduire)						
Rémunération à base d'actions	86	158	108	674	309	1 553
Amortissements/Perte de valeur des actifs incorporels	226	669	938	2 738	2 734	2 335
Charges financières (produits financiers)	29	28	(176)	113	(1 094)	(1 916)
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription	22	127	(114)	53	(2 201)	(8 824)
Recouvrement d'impôt différé	—	(129)	—	(129)	—	—
Perte d'exploitation non-IFRS ¹	(406)	(1 745)	(1 163)	(7 798)	(6 569)	(8 507)

La charge de rémunération à base d'actions a augmenté au cours du trimestre terminé le 28 février 2017, alors que 465 000 options sur actions ont été attribuées le 24 février 2017, comparativement à néant pour le trimestre terminé le 29 février 2016. La charge de rémunération à base d'actions est négligeable et aucune attribution n'est survenue au cours de la période d'un mois terminée le 31 mars 2017. La charge de rémunération à base d'actions totale a augmenté pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 car un total de 1 300 400 options sur actions ont été attribuées, comparativement à 109 188 options sur actions pour l'exercice terminé le 29 février 2016. La rémunération à base d'actions a diminué pour l'exercice terminé le 29 février 2016 comparativement à l'exercice précédent puisque les droits aux attributions consenties en 2012 sont entièrement acquis.

Les charges d'amortissement et de perte de valeur ont totalisé 669 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017, en baisse de 269 \$ par rapport au montant de 938 \$ inscrit pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 en fonction de la hausse de 70 \$ de la perte de valeur au cours de la période considérée essentiellement imputable à la première utilisation du matériel de production au cours de cette période, compensée par l'absence de charge de perte de valeur au cours de la période considérée, comparativement à une charge de perte de valeur de 339 \$ comptabilisée au cours du trimestre terminé le 28 février 2017. Les amortissements et la perte de valeur ont totalisé 2 738 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, soit environ le même montant que pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Toutefois, la composition de cette charge n'était pas la même, puisque la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 comprenait seulement les amortissements pour un mois additionnel d'amortissement, ainsi que l'ajout de matériel neuf donnant lieu à une hausse de la perte de valeur, mais non la perte de valeur de 339 \$ comptabilisée au cours de l'exercice terminé le 29 février 2016. Si la perte de valeur est exclue des charges pour l'exercice terminé le 29 février 2016, les amortissements totalisant environ 2 395 \$ correspondent approximativement à la charge pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

¹ La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (obtenue en ajoutant à la perte nette les charges financières (produits financiers), les amortissements, la perte de valeur des actifs incorporels, la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et la rémunération à base d'actions et en y soustrayant le recouvrement d'impôt différé) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Les charges financières (produits financiers) ont totalisé 28 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017, en baisse de 204 \$ par rapport à la charge financière de (176)\$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016 essentiellement en raison d'un profit de change de 134 \$ à la période précédente ayant fait place à une perte de change de 22 \$ au cours de la période considérée, combiné à un produit d'intérêts moindre au cours de la période considérée en raison de l'absence de l'incidence de l'engagement de l'exercice antérieur de soutien de Neptune et des charges d'intérêts liées à la dette convertible comprise dans le récent placement privé. Les charges financières nettes (produits financiers nets) totalisant 29 \$ pour le mois terminé le 31 mars 2017 découlent par ailleurs essentiellement de la charge d'intérêts imputable au récent placement privé. Les charges financières nettes (produits financiers nets) totalisant 113 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 rendent compte d'une diminution de 1 207 \$ par rapport à (1 094 \$) pour l'exercice terminé le 29 février 2016, découlant principalement du profit de change de 1 023 \$ comptabilisé à l'exercice terminé le 29 février 2016, contre la perte de change de 180 \$ comptabilisée pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. Les fluctuations du change découlent essentiellement de l'utilisation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie libellés en dollars américains tout au long des périodes et au 31 mars 2017, par rapport au 29 février 2016 et aux périodes terminées à ces dates, combinée à une diminution du taux de change avec le dollar américain à la clôture. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme libellés en dollars américains totalisaient 3 524 \$ US au 31 mars 2017, comparativement à 10 314 \$ US au 29 février 2016, alors que le taux de change de clôture était de 1,3299 \$ CA par \$ US au 31 mars 2017, contre 1,3531 \$ CA par \$ US au 29 février 2016. Par ailleurs, les produits d'intérêts pour la période de treize mois considérée totalisaient 125 \$, contre 73 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016 et un montant de 39 \$ a été affecté aux charges d'intérêts au cours de la période considérée, y compris une tranche de 31 \$ en mars, relativement aux débetures convertibles du placement privé. Les charges financières (produits financiers) de (1 094 \$) présentées pour l'exercice terminé le 29 février 2016 étaient inférieures de 822 \$ au montant de (1 916 \$) présenté pour l'exercice terminé le 28 février 2015, et ce, selon le taux de change en vigueur lors de cet exercice.

La juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription a totalisé 209 \$ au 31 mars 2017, soit une hausse de 53 \$ par rapport à la juste valeur de 156 \$ présentée au 29 février 2016, dont une tranche de 22 \$ a été comptabilisée au cours de la période d'un mois terminée le 31 mars 2017. La juste valeur de 156 \$ des passifs dérivés liés aux bons de souscription au 29 février 2016 représentait une diminution de 2 201 \$ par rapport à la valeur de 2 357 \$ présentée au 28 février 2015, et la diminution de valeur pour l'exercice terminé le 28 février 2015 se chiffrait à 8 824 \$. La juste valeur des bons de souscription est estimée à chaque date de clôture au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes. La juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre des placements précédents a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission, à 0,09 \$ le bon de souscription au 29 février 2016 et à 0,11 \$ le bon de souscription au 31 mars 2017. Au cours des exercices 2016 et 2015, la baisse du cours de l'action de la Société a entraîné une hausse de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription réduisant le passif correspondant à l'état de la situation financière.

La Société a comptabilisé un recouvrement d'impôt différé de 129 \$ au 28 février 2017 pour réduire à néant un passif d'impôt imputable à l'écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable des débetures convertibles non garanties.

La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 582 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017 pour s'établir à 1 745 \$, comparativement à 1 163 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, essentiellement en raison de la hausse des frais généraux et charges administratives et d'une hausse moins prononcée des frais de recherche et développement, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, des amortissements et de la perte de valeur. La perte d'exploitation non conforme aux IFRS a augmenté de 1 229 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, passant à 7 798 \$ comparativement à 6 569 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Cette hausse est essentiellement attribuable à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS additionnelle de 406 \$ pour le mois de mars 2017, ainsi qu'à une hausse des frais généraux et charges administratives par rapport à la période précédente avant la rémunération à base d'actions, les amortissements et la perte de valeur. Il n'y a eu aucun élément notable pour la période d'un mois terminée le 31 mars 2017. La perte d'exploitation non conforme aux IFRS pour l'exercice terminé le 29 février 2015 totalisait 8 507 \$, soit 1 938 \$ de moins que pour l'exercice terminé le 29 février 2016.

Les variations des frais de recherche et développement et des frais généraux et administratifs sont présentées en détail ci-après :

Répartition des principaux postes des états du résultat net et du résultat global pour les périodes d'un mois et de treize mois terminées le 31 mars 2017, pour les périodes de trois mois terminées le 28 février 2017 et le 29 février 2016 et les exercices terminés le 29 février 2016 et le 28 février 2015.

Charges de recherche et de développement	Période d'un mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de treize mois terminée le	Exercice terminé le	Exercice terminé le
	31 mars 2017	28 février 2017	29 février 2016	31 mars 2017	29 février 2016	28 février 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Salaires et avantages du personnel	104	376	332	1 294	989	465
Rémunération à base d'actions	18	27	12	107	53	258
Contrats de recherche	63	435	761	3 149	2 730	5 062
Honoraires professionnels	57	238	(118)	634	1 171	865
Amortissements	226	668	611	2 738	2 395	2 335
Perte de valeur des actifs incorporels	—	—	339	—	339	—
Autres	3	30	88	61	238	101
Contributions gouvernementales et crédits d'impôt	(45)	(215)	(291)	(330)	(349)	(264)
Total	426	1 559	1 734	7 653	7 566	8 822

Charges générales et administratives	Période d'un mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de treize mois terminée le	Exercice terminé le	Exercice terminé le
	31 mars 2017	28 février 2017	29 février 2016	31 mars 2017	29 février 2016	28 février 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Salaires et avantages du personnel	110	493	64	1 198	409	617
Frais administratifs	25	75	184	325	579	650
Rémunération à base d'actions	68	132	95	567	256	1 296
Honoraires professionnels	52	231	137	1 053	616	593
Loyer	10	30	(12)	121	67	99
Autres	27	52	(37)	293	119	318
Total	292	1 013	431	3 557	2 046	3 573

Période de trois mois terminée le 28 février 2017 par rapport à la période de trois mois terminée le 29 février 2016 :

Au cours de cette période de trois mois de l'exercice 2017, Acasti a continué à faire progresser son programme de développement, comme il avait été prévu au calendrier annoncé précédemment, pour l'exécution de son programme clinique et la mise à niveau de sa production. Bien que le montant total des frais de recherche et de développement pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017 ait diminué de 175 \$ par rapport à un total de 1 734 \$ de frais de recherche et de développement pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016, les frais de recherche et de développement, avant amortissements, perte de valeur des actifs incorporels et rémunération à base d'actions ont augmenté de 92 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017 pour s'établir à 864 \$, comparativement à 772 \$ pour la même période terminée le 29 février 2016. Cette hausse est principalement imputable à la hausse de 356 \$ des honoraires professionnels et à une réduction de 76 \$ des contributions gouvernementales et crédits d'impôt atténués par la diminution de 326 \$ des contrats de recherche. Cette composition des charges a changé en raison du transfert des charges des contrats parachevés dans le cadre de la phase 2 de l'étude clinique transitoire de biodisponibilité aux consultants pour le soutien à la préparation de l'examen par la FDA des résultats de la phase 2 de son programme d'études cliniques et à la planification de la phase 3. La hausse découle également de l'augmentation de 44 \$ des salaires et avantages du personnel découlant essentiellement de l'affectation de ressources à la direction de l'entreprise à temps plein plutôt qu'à demi temps et de la gestion de la recherche et développement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les frais généraux et charges administratives totalisant 1 013 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017 ont connu une hausse de 582 \$, comparativement à 431 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. La hausse découle essentiellement de la hausse de 545 \$ des charges générales et administratives, avant la rémunération à base d'actions, qui se sont élevées à 881 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017 comparativement à 336 \$ pour la période correspondante terminée le 29 février 2016. Cette hausse de 881 \$ est essentiellement imputable à la hausse de 429 \$ des salaires et avantages du personnel lié à l'ajout d'effectifs de direction et de gestion à temps plein pour soutenir la stratégie et le financement de la Société tout en devenant plus indépendante de Neptune (ce qui est attesté par une réduction de 109 \$ des frais administratifs connexes). La hausse est également imputable à la hausse des honoraires professionnels de 94 \$ en raison principalement des charges pour le maintien des programmes réactivés de relations avec le public et les investisseurs, de 42 \$ du loyer imputable principalement à un crédit net comptabilisé dans la période de trois mois terminée le 29 février 2016 après la négociation d'un ajustement favorable avec le bailleur et une autre hausse des charges administratives de 89 \$ imputable à un autre crédit de gestion des coûts obtenu au cours de l'exercice précédent.

Périodes de treize mois et d'un mois terminées le 31 mars 2017 comparativement à l'exercice terminé le 29 février 2016 :

Les frais de recherche et de développement ont totalisé 7 653 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 pour une hausse de 87 \$ comparativement aux frais de recherche et développement de 7 566 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. La hausse des frais de recherche et de développement découle essentiellement d'un montant total de 426 \$ au titre des frais de recherche et de développement enregistré au mois de mars 2017, soit le treizième mois de la période considérée terminée le 31 mars 2017, compensé par l'absence de perte de valeur des actifs incorporels au cours de la période considérée, contre 339 \$ à l'exercice précédent. Les frais de recherche et de développement, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, des amortissements et de la perte de valeur des actifs incorporels, ont augmenté de 29 \$ au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, dont une tranche de 182 \$ pour le mois de mars 2017, pour un total de 4 808 \$, contre 4 779 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. La hausse de 29 \$ s'explique principalement par l'augmentation des contrats de recherche de 419 \$ et des salaires et des avantages du personnel de 305 \$, essentiellement contrebalancée par les diminutions des honoraires professionnels de 537 \$, des autres charges de 177 \$ et des contributions gouvernementales de 19 \$. La hausse de 419 \$ au titre des contrats de recherche au cours de la période considérée comprend un montant de 63 \$ lié à la période d'un mois additionnelle terminée le 31 mars 2017, mais est essentiellement imputable au coût de l'étude clinique transitoire de biodisponibilité de phase 2 initiée au début de l'exercice 2017 excédant le coût des autres essais de phase 2 et essais non cliniques exécutés à l'exercice 2016. La hausse des salaires et avantages du personnel représente le coût de l'augmentation des effectifs, dirigés par une équipe de direction à temps plein (seulement à temps partiel au cours des exercices précédents), nécessaire pour que la Société poursuive la mise à niveau de son processus pharmaceutique, de son développement analytique et de son contrôle manufacturier chimique prévue au calendrier d'Acasti présenté au préalable. La diminution des honoraires professionnels de 537 \$ est principalement attribuable à une diminution des honoraires de conseil engagés l'an dernier au titre des analyses d'études cliniques antérieures de phase 2 et de la planification de phase 2 de l'étude clinique transitoire de biodisponibilité pour la période considérée.

Les frais généraux et charges administratives ont totalisé 3 557 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, pour une hausse de 1 511 \$ par rapport aux frais généraux et charges administratives de 2 046 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Cette augmentation d'une période sur l'autre comprend une hausse de 292 \$ au titre des frais généraux et charges administratives pour le treizième mois, soit le mois de mars 2017, une hausse de 243 \$ au titre de la charge de rémunération à base d'actions et une hausse de 976 \$ au titre des autres frais généraux et charges administratives, compte non tenu du treizième mois et des charges de rémunération fondées sur des actions. Les frais généraux et charges administratives, compte non tenu de la rémunération à base d'actions, ont augmenté de 1 200 \$ pour s'établir à 2 990 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, y compris un montant de 224 \$ pour le mois de mars 2017, comparativement à 1 790 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des salaires et avantages du personnel de 789 \$ compensée par une baisse de 254 \$ des frais administratifs de Neptune, combinée à une hausse des honoraires professionnels de 437 \$, du loyer de 54 \$ et des autres charges de 174 \$. La hausse des salaires et avantages du personnel découle du besoin de la Société d'ajouter des effectifs de gestion et de direction à temps plein pour diriger la stratégie de la Société et d'accroître les effectifs des finances et des services administratifs tout en soutenant la poursuite et l'expansion des activités de recherche et développement grâce au leadership d'une direction œuvrant à temps plein (à temps partiel au cours des exercices précédents). L'augmentation des honoraires professionnels s'explique principalement par des dépenses liées au programme de relations avec le public et avec les investisseurs, à l'atteinte de jalons en matière de développement des affaires, par l'augmentation de dépenses de recherche de marché ainsi que par des frais juridiques et comptables non récurrents liés au changement de fin d'exercice et par les frais liés à l'immigration de dirigeants résidents des États-Unis.

Exercice terminé le 29 février 2016 comparativement au 28 février 2015 :

Les charges de recherche et de développement ont totalisé 7 566 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, pour une baisse de 1 256 \$ par rapport aux charges de recherche et développement totales de 8 822 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015. Cette diminution des charges de recherche et de développement découle principalement de la diminution de 1 450 \$ des charges de recherche et développement, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, l'amortissement et la perte de valeur des actifs incorporels, lesquelles sont passées de 6 229 \$ à 4 779 \$. La diminution est essentiellement attribuable à la baisse importante des charges liées aux contrats de recherche de 2 332 \$ relativement aux études cliniques de la Société et à une hausse des contributions gouvernementales de 85 \$, contrebalancée par une augmentation des salaires et des avantages du personnel de 524 \$, des honoraires professionnels de 306 \$ et des autres charges de 137 \$.

Les frais généraux et charges administratives ont totalisé 2 046 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016, en baisse de 1 527 \$ par rapport au montant de 3 573 \$ comptabilisé pour l'exercice terminé le 28 février 2015. Les frais généraux et charges administratives ont diminué principalement en raison de la diminution de 487 \$ des frais généraux et charges administratives, avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, lesquels sont passés de 2 277 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 à 1 790 \$ pour l'exercice terminé le 29 février 2016. La diminution découle essentiellement du recul des salaires de 208 \$, des frais administratifs de 71 \$, du loyer de 32 \$ et autres dépenses de 199 \$, contrebalancés par la hausse des honoraires professionnels de 23 \$.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

	31 mars 2017 ¹ \$	30 novembre 2016 \$	31 août 2016 \$	31 mai 2016 \$
Perte nette	(3 367)	(2 397)	(2 330)	(3 154)
Perte par action de base et diluée	(0,28)	(0,22)	(0,22)	(0,29)
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ²	(2 151)	(1 737)	(1 625)	(2 286)

	29 février 2016 \$	30 novembre 2015 \$	31 août 2015 \$	31 mai 2015 \$
Perte nette	(1 919)	(2 191)	(1 241)	(966)
Perte par action de base et diluée	(0,18)	(0,20)	(0,12)	(0,09)
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ²	(1 163)	(1 988)	(1 485)	(1 933)

La hausse de la perte nette, de la perte nette par action et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS au quatrième trimestre de 2017 s'explique en partie par l'inclusion d'un mois additionnel comparativement aux données financières trimestrielles sur trois mois de l'exercice précédent. Le mois de mars 2017 explique la hausse de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 406 \$ au quatrième trimestre ainsi qu'une hausse de la perte nette de 769 \$ (ou 0,05 \$ par action). Les variations de la perte nette d'un trimestre à l'autre sont principalement attribuables à la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription, notamment pour le trimestre terminé le 31 mai 2015 où un profit de 1 708 \$ a été enregistré, ainsi qu'aux variations des profits ou des pertes de change, particulièrement pour le trimestre terminé le 31 août 2015, où un profit de change de 890 \$ a été comptabilisé. La variation de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS trimestrielle d'un exercice sur l'autre découle essentiellement des fluctuations des frais de recherche et développement d'un trimestre à l'autre, ainsi que de la hausse des charges générales et administratives par rapport à l'exercice précédent au cours des trois derniers trimestres de l'exercice 2017.

¹ Ce trimestre représente une période de quatre mois terminée le 31 mars 2017.

² La perte d'exploitation non conforme aux IFRS (obtenue en ajoutant à la perte nette les charges financières (produits financiers), les amortissements, la perte de valeur des actifs incorporels, la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription et la rémunération à base d'actions et en y soustrayant le recouvrement d'impôt différé) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-après.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL**Structure du capital social**

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les options sur actions, les unités d'actions avec restrictions et les bons de souscription étaient les suivants au 31 mars 2017, au 29 février 2016 et au 28 février 2015 :

	31 mars 2017	29 février 2016	28 février 2015
	\$	\$	\$
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	14 702 556	10 712 038	10 644 440
Options sur actions attribuées et en circulation	1 424 788	454 151	429 625
Unités d'actions avec restrictions attribuées et en circulation	—	—	18 398
Bons de souscription de l'offre publique de 2017 pouvant être exercés à 2,15 \$ jusqu'au 21 février 2022	1 965 259	—	—
Bons de souscription de courtiers BW de série 2017 pouvant être exercés à 2,15 \$ jusqu'au 21 février 2018	234 992	—	—
Option de conversion des débentures convertibles non garanties de série 2017 liée aux bons de souscription conditionnels pouvant être exercés à 1,90 \$ jusqu'au 21 février 2020 ¹	1 052 630	—	—
Bons de souscription de série 8 pouvant être exercés à 1,50 \$ US jusqu'au 3 décembre 2018 ²	1 840 000	1 840 000	1 840 000
Bons de souscriptions de série 9 pouvant être exercés à 13,30 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	161 654	161 654	161 654
Nombre total dilué d'actions	21 381 879	13 167 843	13 094 117

¹ Les débentures sont convertibles en actions ordinaires à un prix fixe de 1,90 \$ par action ordinaire, sauf si la Société paie avant l'échéance la totalité ou une partie des débentures convertibles. Si la Société paie la totalité ou une partie de débentures convertibles avant l'échéance, les bons de souscription peuvent être exercés à 1,90 \$ par action ordinaire pour un montant équivalant au montant de débentures convertibles payé d'avance.

² Total de 18 400 000 bons de souscription. Pour obtenir une action de catégorie A, 10 bons de souscription doivent être exercés pour un montant total de 15,00 \$ US.

Flux de trésorerie et situation financière pour la période d'un mois terminée le 31 mars 2017, les périodes de trois mois terminées les 28 février 2017 et 29 février 2016, la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015.

Activités d'exploitation

Pour la période d'un mois terminée le 31 mars 2017, les activités d'exploitation de la Société ont engendré des sorties de trésorerie de 746 \$, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-dessus portant sur la perte d'exploitation non conforme aux IFRS. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour la période d'un mois terminée le 31 mars 2017 sont essentiellement attribuables à la perte nette, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-dessus portant sur le rapprochement de la perte nette et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS, ainsi qu'aux variations du fonds de roulement, compte non tenu de la trésorerie.

Pour les périodes de trois mois terminées le 28 février 2017 et le 29 février 2016, les activités d'exploitation de la Société ont généré des sorties de trésorerie de 1 425 \$ et de 1 691 \$ de la trésorerie, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-dessus portant sur la perte d'exploitation non conforme aux IFRS. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour les périodes de trois mois terminées le 28 février 2017 et le 29 février 2016 par rapport aux pertes nettes pour chaque période sont essentiellement attribuables à la variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-dessus portant sur le rapprochement de la perte nette et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS, ainsi qu'aux variations du fonds de roulement, compte non tenu de la trésorerie.

Pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015, les activités d'exploitation de la Société ont engendré des sorties de trésorerie de 6 958 \$, de 6 574 \$ et de 7 198 \$, respectivement, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-dessus portant sur la perte d'exploitation non conforme aux IFRS. Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015 enregistrées par rapport aux pertes nettes pour chaque période sont essentiellement attribuables à la variation des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-dessus portant sur le rapprochement de la perte nette et de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS, contrebalancée par les diminutions du fonds de roulement, compte non tenu de la trésorerie.

Activités d'investissement

Pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017, les activités d'investissement de la Société ont généré des entrées de trésorerie de 3 327 \$, contre des sorties de trésorerie de 11 \$ pour la période de trois mois terminée le 29 février 2016. Les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 28 février 2017 étaient surtout attribuables à l'échéance de placements à court terme de 4 031 \$, contrebalancée par l'acquisition de matériel totalisant 733 \$.

Pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement des liquidités de 6 888 \$, 8 229 \$ et 7 627 \$. La trésorerie liée aux activités d'investissement durant la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 est surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 22 030 \$, contrebalancée par des réinvestissements de placements à court terme totalisant 12 765 \$ et l'acquisition de matériel pour un total de 2 527 \$. Les entrées de trésorerie liée aux activités d'investissement durant l'exercice terminé le 29 février 2016 sont surtout attribuables à l'échéance de placements à court terme de 20 437 \$, contrebalancée par des réinvestissements de placements à court terme totalisant 11 954 \$ et l'acquisition de matériel pour un montant de 276 \$. La hausse de la trésorerie liée aux activités d'investissement pour l'exercice terminé le 28 février 2015 était surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 22 150 \$, contrebalancée par le réinvestissement de placements à court terme totalisant 14 478 \$.

Activités de financement

Pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017, les activités de financement de la Société ont généré des liquidités de 6 924 \$. La trésorerie générée par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 28 février 2017 était principalement attribuable au produit net de 5 044 \$ de l'offre publique et au produit net de 1 882 \$ du placement privé.

Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, les activités de financement de la Société ont généré 6 864 \$ et ont diminué par rapport au trimestre terminé le 28 février 2017, étant donné que les coûts de certaines transactions associés aux activités de financement ont été payés. La trésorerie générée par les activités de financement pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 était principalement attribuable au produit net de 5 010 \$ de l'offre publique et au produit net de 1 872 \$ du placement privé.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a augmenté de 6 745 \$, de 1 716 \$ et de 635 \$, respectivement, pendant la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et les exercices terminés les 29 février 2016 et 28 février 2015. Au 31 mars 2017, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se chiffraient à un total de 9 772 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la conclusion d'alliances stratégiques et à la réussite du développement de nouveaux produits pharmaceutiques et leur commercialisation. La Société a subi des pertes d'exploitation importantes et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. À ce jour, la Société a financé ses activités au moyen d'une offre publique et d'un placement privé d'actions ordinaires et de titres d'emprunt convertibles, du produit des contributions de recherche et de crédits d'impôt à la recherche et de l'exercice des bons de souscription, des droits et des options. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit réunir les capitaux nécessaires au moyen de placements de titres supplémentaires et de la conclusion d'alliances stratégiques, ainsi qu'en obtenant des contributions de recherche et des crédits d'impôt à la recherche additionnels. La Société prévoit que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA et d'organismes de réglementation équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

Les actifs courants de la Société de 10 187 \$ au 31 mars 2017 comprennent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie totalisant 9 772 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé conclus le 21 février 2017, ainsi que de l'offre publique conclue le 3 décembre 2013 et du placement privé conclu le 7 février 2014 (les « placements précédents »). Les passifs de la Société au 31 mars 2017 totalisant 3 753 \$ comprenaient essentiellement les montants à payer et frais courus à des créanciers de 2 138 \$, les débetures convertibles non garanties de 1 406 \$, ainsi que les passifs dérivés liés aux bons de souscription de 209 \$. Il est prévu que les actifs courants de la Société à cette date seront nettement inférieurs à ceux nécessaires pour financer les passifs courants, à cette date ainsi que le montant des charges projetées pour les douze prochains mois, comprenant non seulement la préparation, mais le lancement prévu du programme d'études cliniques de phase 3 pour son médicament-candidat, CaPre. Des fonds supplémentaires seront également pour les charges prévues pour l'ensemble de la phase 3 de la recherche et développement pour CaPre au cours des prochains douze mois. En plus d'avoir réuni des capitaux additionnels au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, la Société cherche aussi actuellement à trouver des partenaires stratégiques et des moyens de lever des capitaux additionnels à l'avenir, mais il n'existe aucune garantie quant au moment de la réalisation d'un financement ou de collaborations stratégiques, le cas échéant. Plus particulièrement, la levée de capitaux est conditionnelle à la conjoncture du marché, ce qui est hors du contrôle de la Société. Par ailleurs, même si la Société entend continuer de recourir au soutien de Neptune en ce qui a trait à une partie de ses besoins en matière de services généraux et administratifs, le maintien de ce soutien est hors du contrôle de la Société. Si la Société n'obtient pas de financement additionnel, ne trouve pas un ou plusieurs partenaires stratégiques ou ne reçoit pas le soutien de sa société mère, elle risque de ne pas pouvoir réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, il existe une incertitude substantielle quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, et à réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités. À l'heure actuelle, la Société n'a aucune autre source de financement prévue.

Financement obtenu au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 :**Offre publique de 2017**

Le 21 février 2017, la Société a conclu une offre publique de 3 930 518 unités d'Acasti au prix de 1,45 \$ l'unité pour un produit brut de 5 699 \$. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un demi-bon de souscription d'actions de catégorie A ou d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription entier confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 2,15 \$ l'action ordinaire en tout temps jusqu'au 21 février 2022. Les unités émises dans le cadre de l'offre publique sont considérées comme des instruments de capitaux propres. Les coûts de transaction liés à l'offre publique se sont chiffrés à 1 190 \$. Le produit et les coûts de transaction ont été attribués au capital social.

Dans le cadre de la transaction, la Société a également émis des bons de souscription de courtiers (les « **bons de souscription de courtiers** ») visant l'acquisition d'un maximum de 234 992 actions ordinaires. Chaque bon de souscription de courtier confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 2,15 \$ l'action ordinaire en tout temps jusqu'au 21 février 2018. Le total des coûts associés aux bons de souscription de courtiers est comptabilisé à la juste valeur calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes; ils se chiffrent à 144 \$ et ont été comptabilisés au titre du surplus d'apport, l'écriture correspondante étant portée en réduction du capital social.

Les bons de souscription émis comme partie constituante des unités visées par l'offre publique et les bons de souscription de courtiers comprennent un « droit de devancement » lié au droit de la Société de devancer la date d'expiration des bons de souscription. La clause portant sur le droit de devancement signifie que la Société peut devancer la date d'expiration sur présentation d'un préavis d'au moins 30 jours si en tout temps au moins quatre mois après la date de prise d'effet, le cours moyen pondéré des actions ordinaires équivaut à ou excède 2,65 \$ pour une période de 20 jours de bourse consécutifs à la Bourse de croissance TSX.

Par ailleurs, dans le cadre de l'offre publique de février 2017 et des transactions visant les débetures convertibles, un total de 60 000 actions ordinaires ont été émises à titre de paiements à base d'actions réglés en instruments de capitaux propres pour des services reçus d'un employé de la société mère à un prix de 1,57 \$ l'action pour un coût total de 94 \$. Les coûts au titre des paiements à base d'actions réglés en instruments de capitaux propres ont été répartis entre le capital social pour un montant de 85 \$ et la dette pour montant de 9 \$, et ce, en fonction de la valeur relative.

Débetures convertibles non garanties et bons de souscription conditionnels :

Parallèlement à l'offre publique, le 21 février 2017, la Société a émis un montant de capital total de 2 000 \$ de débetures convertibles non garanties arrivant à échéance le 21 février 2020 et des bons de souscription conditionnels afin d'acquérir un maximum de 1 052 630 actions ordinaires (le « placement privé »). Le montant de capital peut être payé par anticipation, en totalité ou en partie, en tout temps et de temps à autre, en trésorerie, à la seule discrétion de la Société. Les débetures sont convertibles en actions ordinaires en tout temps par le détenteur à un prix fixe de 1,90 \$ par action ordinaire, sauf si la Société paie les débetures convertibles en totalité ou en partie avant l'échéance. Si la Société payait une partie ou la totalité des débetures convertibles avant l'échéance, les bons de souscription deviendraient exerçables au prix de 1,90 \$ l'action ordinaire pour l'équivalent du montant payé par anticipation des débetures convertibles. Les bons de souscription conditionnels pourront être exercés pour la durée restante de la dette convertible au même prix que les options de conversion. Les débetures convertibles non garanties ont été émises à un escompte de 3,5 % du montant de capital, pour un produit brut totalisant 1 930 \$.

Les débetures convertibles confèrent à la Société un droit de conversion accéléré aux termes duquel la Société peut, en tout temps au moins quatre mois après la date d'émission des débetures convertibles, accélérer la conversion des débetures en actions ordinaires dans l'éventualité où le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société à la Bourse de croissance TSX est égal ou supérieur à 2,65 \$, sous réserve des provisions relatives aux ajustements usuels, pendant 20 jours de bourse consécutifs.

L'intérêt à payer sur les débetures convertibles aux termes de la convention s'établit à 8 % par année, payable trimestriellement en trésorerie ou en actions ordinaires, ou selon une combinaison des deux, à la Société à compter du 31 mars 2017. La décision de verser l'intérêt dû en trésorerie ou en actions est à l'entière discrétion de la Société et le nombre d'actions ordinaires à émettre sera calculé au cours actuel du marché à la clôture des activités le jour précédant la date prévue de versement des intérêts. Le paiement en actions se fera selon le prix plancher de 0,10 \$ par action, l'écart entre le montant à payer et le montant calculé selon le prix plancher étant payable en trésorerie.

Le produit du placement privé a été réparti entre les passifs et les capitaux propres au moment de l'émission du placement privé. L'option de conversion et les bons de souscription conditionnels sont considérés comme la composante capitaux propres du placement privé. La juste valeur de la composante passif a été établie selon une analyse des flux de trésorerie actualisés au moyen d'un taux d'actualisation de 20 % ayant été établi selon une dette semblable et une échéance semblable compte tenu du risque de crédit de la Société exclusion faite de l'option de conversion et des bons de souscription conditionnels. Le montant attribué à la composante capitaux propres est le montant résiduel après déduction de la juste valeur de la composante passif de la juste valeur de la totalité de l'instrument composé. Après la comptabilisation initiale, la composante passif est évaluée au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sera augmentée à la valeur du solde du capital à l'échéance. La désactualisation est présentée à titre de charge financière. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée. Les coûts de transaction directement attribuables ont été affectés aux composantes au prorata de leur valeur comptable initiale. La portion attribuée au passif a été portée en réduction de la dette alors que la portion attribuée aux autres capitaux propres a été comptabilisée en réduction de l'autre élément de capitaux propres.

La juste valeur de la composante passif au moment de l'émission était de 1 519 \$ et les coûts de transaction et l'escompte sur la dette se chiffraient à 134 \$, dont une tranche de 30 \$ demeurait impayée au 31 mars 2017. Le solde résiduel des produits attribués à la composante capitaux propres se chiffre à 481 \$ et les coûts de transaction se chiffrent à 43 \$, dont une tranche de 10 \$ demeurait impayée au 31 mars 2017.

Utilisation des fonds :

Acasti a utilisé et prévoit continuer d'utiliser le produit net de l'offre publique, du placement privé et des placements précédents pour financer le parachèvement de la mise à niveau de ses activités de fabrication, ainsi que la planification et la préparation clinique et réglementaire nécessaires avant que le premier patient ne prenne part au programme d'essais cliniques de phase 3 pour CaPre^{MD} et pour l'expansion de la propriété intellectuelle, les activités de développement des affaires, les charges générales et administratives et le fonds de roulement. Toutefois, à l'heure actuelle, au terme de la réunion de la Société avec la FDA de fin de phase 2 ayant eu lieu après la clôture du financement combinant une offre publique et un placement privé, on prévoit que la majorité du produit net additionnel levé excédant de plus d'un million de dollars le produit minimal figurant au projet de prospectus devrait être utilisé dans le cadre de la préparation du programme d'études cliniques en raison de la nouvelle orientation, celle-ci étant mieux définie suite à la réunion avec la FDA, consistant maintenant à mener deux études de moindre envergure plutôt qu'une vaste étude.

Situation financière

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 31 mars 2017 par rapport au 29 février 2016 :

Postes	Hausse (baisse)	Explications
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 745	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme incluant des placements réservés	(9 443)	Échéance de placements à court terme, diminution des placements
Débiteurs	(193)	Paievements reçus
Charges payées d'avance	(247)	Parachèvement de contrats de recherche
Immobilisations corporelles	2 594	Acquisition d'équipement de laboratoire et de matériel de production
Immobilisations incorporelles	(2 517)	Amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	1 000	Augmentation des charges et contrats de recherche
Montant à payer à la société mère	(3)	Paievement effectué à la société mère
Passifs dérivés liés aux bons de souscription	53	Variation de la juste valeur
Déventures convertibles non garanties	1 406	Titre d'emprunt émis dans une transaction de placement privé

Se reporter à l'état des variations des capitaux propres dans les états financiers pour plus de détails sur les modifications apportées aux comptes de capitaux propres à compter du 29 février 2016.

Passifs dérivés liés aux bons de souscription

Au 31 mars 2017, le montant de 209 \$ compris dans les passifs correspond à la juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre des placements précédents de la Société. Les bons de souscription faisant partie des unités émises dans le cadre des placements précédents constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés liés aux bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie (\$ US) que la monnaie fonctionnelle de la Société (\$ CA). Les passifs dérivés liés aux bons de souscription seront réglés en actions ordinaires. La juste valeur des bons de souscription émis dans le cadre des placements précédents a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,11 \$ le bon de souscription au 31 mars 2017. La juste valeur des bons de souscription est réévaluée chaque date de clôture.

Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière à l'exception des engagements suivants. Au 31 mars 2017, les passifs de la Société se chiffraient à 3 753 \$, dont une tranche de 2 138 \$ est exigible à court terme, une tranche de 209 \$ est liée à un passif dérivé lié aux bons de souscription qui sera réglé en actions et une tranche de 1 406 \$ a trait à des déventures convertibles non garanties, décrites à la note 11 des états financiers, lesquelles comprennent un montant de 21 \$ de charges d'intérêts dus à la désactualisation et seront réglées en trésorerie ou en actions. Le montant de capital des déventures convertibles non garanties peut être payé d'avance, en totalité ou en partie, en tout temps et de temps à autre en trésorerie à la seule discrétion de la Société. Les déventures sont convertibles en actions ordinaires à un prix fixe de 1,90 \$ par action ordinaire sauf si la Société paie une partie ou la totalité des déventures convertibles avant l'échéance.

Le tableau qui suit présente un sommaire des obligations contractuelles au 31 mars 2017 :

	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans
	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres crédateurs	2 138	2 138	—
Contrats de recherche et de développement	917	917	—
Obligation d'achat de matériel	21	21	—
Débiteures convertibles non garanties	2 463	160	2 303
Total	5 539	3 236	2 303

Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche et développement ainsi qu'à fabriquer du matériel et de l'outillage. La Société s'est réservée certains droits relativement à ces projets.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant la prochaine période de 12 mois à un coût total de 2 169 \$, dont une tranche de 785 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 mars 2017, un montant de 467 \$ été inscrit dans les « Fournisseurs et autres crédateurs » relativement à ces projets.

La Société a également conclu une entente prévoyant l'achat de matériel de production pour un coût total de 1 162 \$ qui servira à la production d'un stock clinique et commercial futur de CaPre^{MD}, dont une tranche de 853 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 mars 2017, un montant de 288 \$ est pris en compte au poste « Fournisseurs et autres crédateurs » relativement à ce matériel.

Éventualités

Un ancien chef de la direction de la Société réclame le versement d'une somme d'environ 8,5 millions de dollars et l'émission d'instruments de capitaux propres du groupe Neptune. Comme la direction de la Société estime que ces revendications ne sont pas valides, aucune provision n'a été comptabilisée. Neptune et ses filiales ont également déposé une demande supplémentaire afin de récupérer certains montants de l'ancien dirigeant. Tous les paiements fondés sur des actions non encore réglés en faveur de l'ancien dirigeant ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015.

La Société est également impliquée dans d'autres affaires survenant dans le cours normal de ses activités. Comme la direction est d'avis que toutes les réclamations ne sont pas valides et qu'il est à l'heure actuelle impossible de déterminer l'issue de ces affaires, aucune provision excédant les montants engagés et comptabilisés pour lesdites affaires n'a été constituée dans les états financiers aux fins de leur résolution définitive. La résolution de telles affaires pourrait avoir une incidence sur les états financiers de la Société au cours de l'exercice où le jugement est rendu. Toutefois, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires ne devrait pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société.

Transactions entre parties liées

Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « société mère ») a facturé à la Société pour l'achat de fournitures de recherche, certaines charges engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	Période d'un mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de trois mois terminée le	Période de treize mois terminée le	Exercice terminé le	Exercice terminé le
	31 mars 2017	28 février 2017	29 février 2016	31 mars 2017	29 février 2016	28 février 2015
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges de recherche et de développement	1	6	24	60	371	344
Charges générales et administratives	41	241	215	618	790	876
Total	42	247	239	678	1 161	1 220

La Société a acheté de la société mère des fournitures de recherche et développement totalisant 113 \$, dont une tranche de 73 \$ était comptabilisée dans les charges payées d'avance au 31 mars 2017 et sera comptabilisée en charge à mesure qu'elle sera utilisée.

Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les coûts engagés qui bénéficient à plus d'une entité du groupe sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction des frais engagés par Neptune qui est proportionnelle à la fraction des services ou des bénéfices estimés reçus par chacune des entités pour ces éléments.

Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour la Société. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen des ressources partagées de Neptune.

Le 7 janvier 2016, Neptune a annoncé l'acquisition de Biodroga Nutraceutiques Inc. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accepté de supporter Neptune en accordant à la banque un gage de recours limité de 2 millions de dollars (les « fonds engagés ») afin de garantir en partie le financement requis pour cette transaction (le « gage de recours »). Neptune avait accepté de payer à Acasti des frais annuels sur les fonds engagés en cours à un taux annuel de 9 % au cours des six premiers mois et 11 % pour la durée restante du gage de recours. Le 20 septembre 2016, Neptune a entièrement libéré le montant donné en garantie. La Société a comptabilisé des produits d'intérêts de 89 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et de néant pour la période d'un mois terminée à cette même date.

Le montant à payer à la société mère, principalement pour les services partagés généraux et administratifs, n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt.

Les principaux dirigeants sont les dirigeants de la Société, les membres du conseil d'administration de la Société et de la société mère. Ils exercent un contrôle, dans l'ensemble, sur moins de 2 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 5 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel de direction clé.

Utilisation d'estimations et évaluation des incertitudes

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et durant toute période future concernée.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers ont trait aux éléments suivants :

- L'identification d'événements déclencheurs indiquant que les immobilisations incorporelles pourraient être dépréciées.
- L'évaluation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation comme base d'établissement des états financiers. À chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Ces états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS, qui suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie de la Société (l'« UGT »).
- L'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription et les paiements fondés sur des actions.

La direction doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et du développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt pour la recherche et le développement. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'ils pourraient s'écarter des montants comptabilisés.

Méthodes comptables critiques

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs liés aux licences est examinée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont décelées, la valeur recouvrable de l'UGT est estimée. L'identification des indications de dépréciation et l'estimation de la valeur recouvrable nécessitent le recours au jugement.

Passifs dérivés liés aux bons de souscription

Les bons de souscription faisant partie des unités émises dans le cadre de l'offre publique de 2014 constituent des passifs dérivés à des fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés liés aux bons de souscription doivent être évalués à la juste valeur chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La Société a recours au modèle de Black et Scholes pour déterminer la juste valeur. Selon ce modèle, des hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions, laquelle est estimée à partir de la volatilité historique moyenne. Les fluctuations de la volatilité prévue pourraient donner lieu à des variations importantes de la juste valeur estimée des passifs dérivés liés aux bons de souscription.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 15 afférente aux états financiers. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon ce modèle, certaines hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions et de la durée prévue des instruments. La volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée. La durée prévue des instruments est estimée à partir des résultats passés et du comportement général des détenteurs. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société les évalue selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt liés aux charges admissibles sont portés en réduction des charges connexes pendant l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles. La Société peut également être exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie, de ses équivalents de trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture.

Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Une partie des charges, principalement liées aux contrats de recherche et à l'achat de matériel de production, sont engagées en dollars américains et en euros, pour lesquels aucune couverture financière n'est nécessaire. Les fluctuations de la valeur du dollar américain et de l'euro par rapport à celle du dollar canadien exposent la Société à un risque financier. Afin d'atténuer le risque financier lié à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien, nous continuons d'investir des fonds dans des placements à court terme libellés en dollars américains.

De plus, une grande partie de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société sont libellés en dollars américains, ce qui expose davantage la Société aux variations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien, tel que présenté à la note 19 des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau qui suit présente l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt au 31 mars 2017, au 28 février 2017 et au 29 février 2016 :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme
Déventures convertibles non garanties	Taux d'intérêt fixe à long terme

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché. La direction est d'avis que le risque que la Société essuie une perte en raison de la diminution de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements présentent des échéances à court terme et sont généralement détenus jusqu'à échéance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la note 22 afférente aux états financiers. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation de la Société et examine les transactions qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

Les obligations contractuelles de la Société liées aux instruments financiers et autres obligations et les ressources de liquidités sont présentées dans la section de liquidités et ressources en capital de ce rapport de gestion.

Futures modifications comptables

L'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et l'IFRS Interpretations Committee (l'« IFRIC ») ont publié un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour la période de treize mois et la période d'un mois terminées le 31 mars 2017 et qui n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers.

L'IASB a publié les normes suivantes qui comportent des dates d'entrée en vigueur futures qui, de l'avis de la direction, auront des incidences sur les états financiers :

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société a l'intention d'adopter les modifications à l'IFRS 9 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, et n'a pas l'intention de procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 9 lors de l'établissement de ses états financiers.

Modifications à l'IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions :

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée est permise. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori. Les modifications énoncent les exigences relatives à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisitions des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour les obligations relatives

aux retenues d'impôt à la source; et d'une modification des modalités et conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui a pour effet que la transaction, qui a été considérée comme étant réglée en trésorerie, est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La Société à l'intention d'adopter les modifications à l'IFRS 2 pour ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption des modifications à l'IFRS 2, et n'a pas l'intention d'adopter ces modifications de façon anticipée dans ses états financiers.

Contrôles et procédures

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le chef de la direction et par le chef de la direction financière portant notamment sur la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction d'Acasti, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable :

- que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée;
- que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de communication étaient efficaces en date du 31 mars 2017.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 mars 2017 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, il n'y a eu aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

APPRECIATION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Le texte qui suit présente les risques principaux associés à l'entreprise d'Acasti. Ces risques et d'autres risques sont décrits plus amplement à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 et dans les autres documents que la Société dépose auprès de sources publiques, et pourraient influencer directement sur l'activité, les perspectives, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société :

- les risques liés aux délais et les difficultés, retards ou échecs possibles dans le cadre du programme de phase 3 de la Société pour le CaPre;

- les essais précliniques et cliniques prévus pourraient être plus dispendieux ou prendre plus de temps que prévu, et pourraient ne jamais être entrepris ou achevés, ou pourraient ne pas produire de résultats justifiant le développement futur du CaPre;
- le programme d'essais cliniques de phase 3 prévu de la Société pour le CaPre pourrait ne pas produire des résultats positifs;
- les études et les soumissions à la FDA prévues d'Acasti pourraient ne pas avoir lieu telles qu'elles sont actuellement prévues, si elles ont lieu;
- des données d'études sur les résultats de deux concurrents d'Acasti chez des patients atteints d'HTG faible à modérée pourraient être négatives, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la perception du CaPre par le marché;
- la Société pourrait faire face à des difficultés, à des retards ou à des échecs dans l'obtention des approbations réglementaires pour l'amorce des essais cliniques ou pour la mise en marché du CaPre;
- Acasti pourrait devoir mener d'autres essais cliniques futurs pour le CaPre, dont l'occurrence et le succès ne peuvent être garantis;
- le CaPre pourrait avoir des effets secondaires inconnus;
- le CaPre pourrait ne pas se révéler aussi sécuritaire et efficace ou aussi puissant qu'on le croit actuellement;
- la FDA pourrait refuser d'approuver le CaPre ou imposer des restrictions sur la capacité d'Acasti à commercialiser le CaPre;
- le CaPre pourrait être assujéti à d'importantes obligations postérieures à la mise en marché et à un examen réglementaire continu, ce qui pourrait entraîner des dépenses additionnelles considérables et influencer sur les ventes, le marketing et la rentabilité;
- la Société pourrait ne pas franchir les étapes qu'elle a annoncées publiquement en temps voulu;
- les tiers sur lesquels Acasti se fierait pour exécuter son programme d'essais cliniques de phase 3 pour le CaPre pourraient ne pas s'acquitter efficacement de leurs obligations à son égard;
- de nouvelles lois, des exigences réglementaires et des efforts continus de payeurs gouvernementaux et tiers en vue de limiter ou de réduire les coûts des soins de santé par divers moyens pourraient avoir une incidence défavorable sur l'entreprise de la Société;
- les possibilités commerciales pour le CaPre, la demande de celui-ci et son acceptation par le marché pourraient ne pas être aussi vigoureuses que ce que la Société prévoit;
- les tiers sur lesquels Acasti se fierait pour ce qui est de la fabrication, de la fourniture et de la distribution du CaPre pourraient ne pas s'acquitter efficacement de leurs obligations à son égard;
- les demandes de brevet de la Société pourraient ne pas mener à la délivrance de brevets, ses brevets délivrés pourraient être contournés ou contestés et ultimement radiés, et la Société pourrait ne pas être en mesure de protéger ses secrets commerciaux ou d'autres renseignements exclusifs confidentiels;
- Acasti pourrait faire face à des allégations de contrefaçon de droits de propriété intellectuelle et d'autres droits exclusifs de tiers;
- Acasti a des besoins de capitaux futurs additionnels considérables et pourrait ne pas être en mesure de recueillir le financement additionnel nécessaire pour financer des activités supplémentaires de recherche et développement, des études cliniques et l'obtention d'approbations réglementaires et pour combler les besoins de capitaux continus afin de poursuivre ses activités actuelles selon des modalités commercialement acceptables, si tant est qu'il soit possible de le faire; et
- Acasti pourrait être incapable de conclure des partenariats de développement et/ou de distribution pour soutenir le développement et la commercialisation du CaPre aux États-Unis et sur d'autres marchés mondiaux, et fournir des capitaux de développement, un accès aux marchés et d'autres sources de capitaux stratégiques.

Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur Edgar, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 6 juin 2017, le nombre d'actions de catégorie A de la Société émises et en circulation totalise 14 712 052. Il y a également 1 359 288 options sur actions, 18 561 654 bons de souscription de série 8 et 9 en circulation, 1 965 259 bons de souscription émis dans le cadre de l'offre publique, 234 992 bons de souscription de série 2017 BW de courtiers et 1 052 630 débetures convertibles non garanties de série 17 en circulation.